VIVRE et HABITER le JOVINIEN

aujourd'hui, demain...



RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers

2023

Communauté de Communes du Jovinien

Ce rapport propose une vision d'ensemble du territoire, de l'organisation du service, de la collecte et du traitement des déchets pris en charge

11 Quai du 1er Dragons
89300 JOIGNY

CC Communauté de Communes du JOVINIEN

TABLE DES MATIERES

1.1.1 1

PARTIE 1 : Présentation du service 4

1.2 LE TERRITOIRE EN 2023 4

1.3 VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE 4

2 PARTIE 2 : Indicateurs techniques 5

2.1 LA PREVENTION DES DECHETS 5

2.1.1 Principales actions menées en 2023 6

2.1.1.1 ✓ STOP-PUB 6

2.1.1.2 ✓ Sensibilisation et animations 6

2.1.1.3 ✓ Prêt du broyeur et opérations de broyage de proximité 6

2.1.2 Communication : supports d'information 6

2.1.3 Projet de tri à la source des biodéchets 7

2.1.3.1 ✓ Compostage domestique/individuel 8

2.1.3.2 ✓ Compostage collectif : de quartier et en établissement 8

2.1.4 Indice de réduction des déchets (IRD) par rapport à 2010 8

2.2 LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION 9

2.2.1 La collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) 10

2.2.2 La collecte sélective 11

2.2.3 Les déchèteries 12

2.2.4 Le service + 14

2.2.4.1 ✓ La collecte en porte-à-porte des encombrants 14

2.2.4.2 ✓ La collecte gratuite des cartons 14

2.2.5 La collecte du verre 14

2.2.6 La collecte des textiles 15

2.2.7 Évolution de l'organisation de la collecte 16

2.3 LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN 16

2.3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles 17

2.3.2 La collecte du tri sélectif 18

2.3.3 La collecte des déchèteries 19

2.3.4 Le service + 21

2.3.4.1 ✓ La collecte en porte-à-porte des encombrants 21

2.3.4.2 ✓ La collecte des cartons 21

2.3.5 La collecte du verre 22

2.3.6 La collecte des textiles 22

2.4 LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION 23

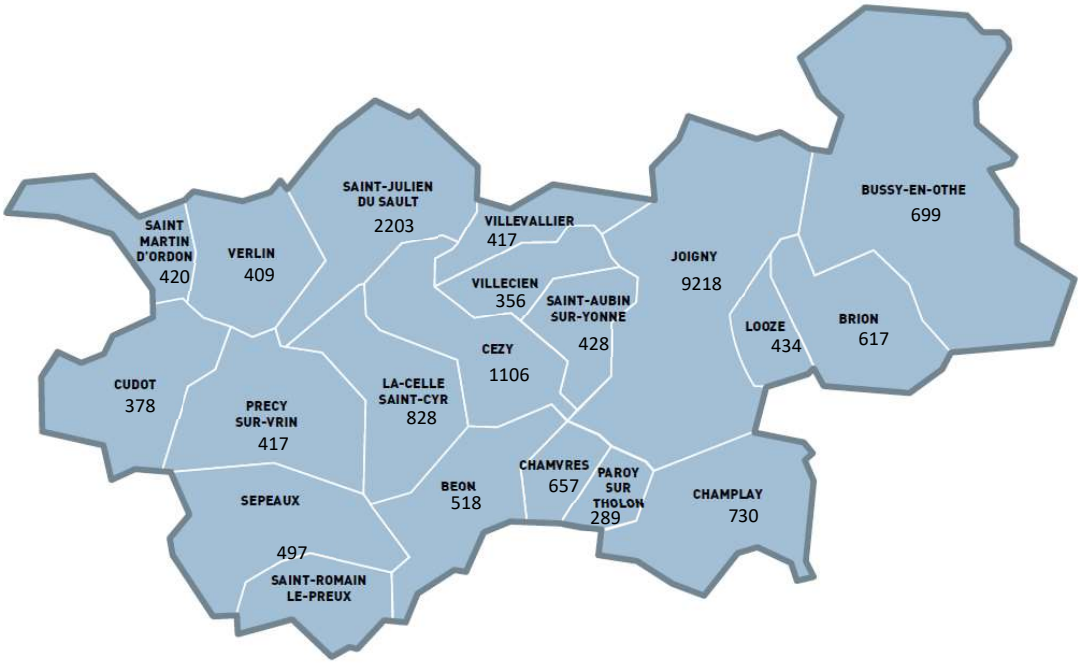
2.4.1 Le traitement des déchets hors déchèteries 24

2.4.1.1 ✓ Les OMr 25
2.4.1.2 ✓ Le Tri Sélectif 25
2.4.1.3 ✓ Le verre 25
2.4.1.4 ✓ Les textiles 25
2.4.2 Le traitement des déchets des déchèteries 26
2.5 LE TRAITEMENT DES DECHETS : IMPACT ENVIRONNEMENTAL 26
3 PARTIE 3 : LES INDICATEURS FINANCIERS 27
3.1 MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES 27
3.2 COUT DU SERVICE 27
3.2.1 Montant annuel global des dépenses 27
3.2.2 Le coût des différents flux ramenés à la tonne 28
3.2.3 Le coût aidé du service public 29
3.3 COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS 30
3.3.1 Répartition des charges par flux et par étape technique 30
3.3.2 Le coût pour chaque flux de déchet 31
3.4 FINANCEMENTS DU SERVICE 32
3.4.1 La nature des recettes 32
3.4.2 La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi) 33
4 PARTIE 4 : BILAN 34
4.1 RAPPEL DES OBJECTIFS 2023 34
4.2 ANNEE 2023 : PREPARATION A LA LOI AGEC - TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS 34
4.3 ACTIONS PROGRAMMEES POUR 2024 35
Annexes 36

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE

1.2 Le territoire en 2023

19 communes adhérentes
20 621 habitants – 9 591 foyers
Territoire mixte urbain à dominante rurale
350,40 km²



Territoire de la CCJ_Référence des populations prises en compte : population municipale (source CITEO)

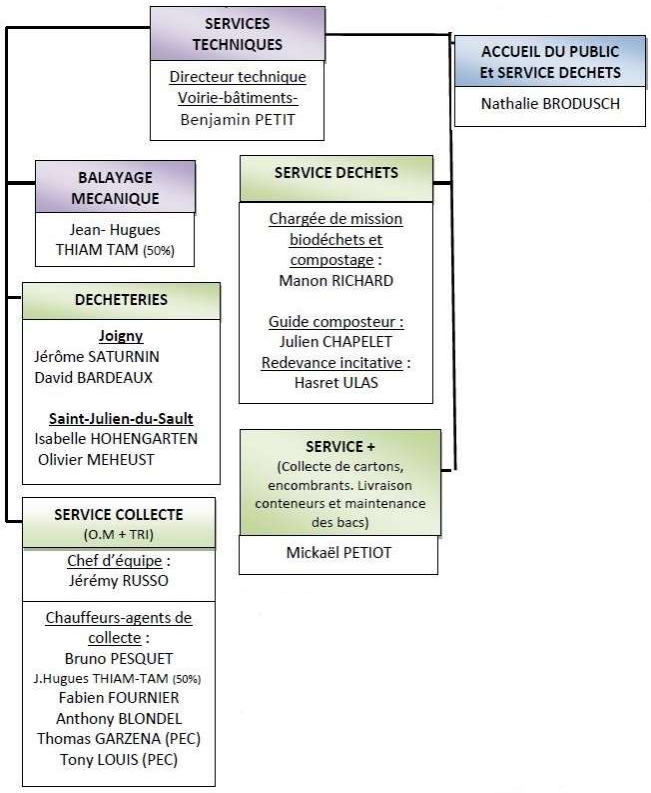
Le détail des communes, avec leur date d'adhésion, est disponible en Annexe 1.

1.3 Vision globale de l'organisation du service

La CCJ exerce les compétences collecte et traitement sur l'ensemble de son territoire.

24 circuits de collecte	5 bennes	2 déchèteries	4 sites de compostage

	Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	Emballages recyclables	Verre	Textile	Biodéchets	Encombrants
Collecte séparée	✓	✓				
Collecte sur demande						✓
Apport volontaire			✓	✓	✓	
Déchèterie			✓	✓		✓



Les services techniques sont composés de différents services, dont celui des déchets, qui traitent différents sujets :

- Prévention et sensibilisation sur les déchets
- Gestion de proximité des biodéchets
- Suivi de la base de données des usagers
- Facturation et gestion de la redevance incitative

Le service + collecte les cartons des professionnels et les encombrants, sur demande.
Le service de collecte, s'effectuant en régie, comportent tous les chauffeurs de bennes et les ripeurs.
Le service déchèteries répertories les agents travaillant dans les 2 déchèteries.

Enfin, l'accueil est le point d'entrée de toutes les demandes concernant ces services.

2 PARTIE 2 : INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 La prévention des déchets

La prévention des déchets réduit l'impact environnemental lié à leur production et à leur traitement. Les déchets évités représentent aussi une économie pour le service public de gestion des déchets, et potentiellement pour le consommateur-contribuable qui le finance.

En 2018, les intercommunalités du centre Yonne, dont la CCJ, ont décidé de s'engager plus encore dans une politique ambitieuse de réduction des déchets et de confier la rédaction et le dépôt d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2019-2024) unique au Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY).

Le SDCY se consacre à la mise en œuvre d'actions visant à réduire et mieux gérer les déchets produits par les ménages et les acteurs économiques, dans une dynamique multi partenariale avec les chambres consulaires et les autres acteurs institutionnels du territoire. Sa présence favorise également les actions inter-EPCI et les liens entre elles.

Ce PLPDMA doit ainsi répondre aux objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets. Les thématiques fléchées par les collectivités adhérentes ont été regroupées en 8 axes de travail :

- Éco-exemplarité des collectivités
- Sensibiliser les acteurs à la prévention des déchets
- Utiliser les instruments économiques pour favoriser la réduction des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Encourager la gestion de proximité des biodéchets

- Augmenter la durée de vie des objets
- Mettre en place ou renforcer des actions pour la consommation responsable
- Réduire les déchets des entreprises

2.1.1 Principales actions menées en 2023

2.1.1.1 ✓STOP-PUB



Des Stop-Pub sont à disposition des habitants dans les locaux de la CCJ et dans les mairies.

2.1.1.2 ✓Sensibilisation et animations

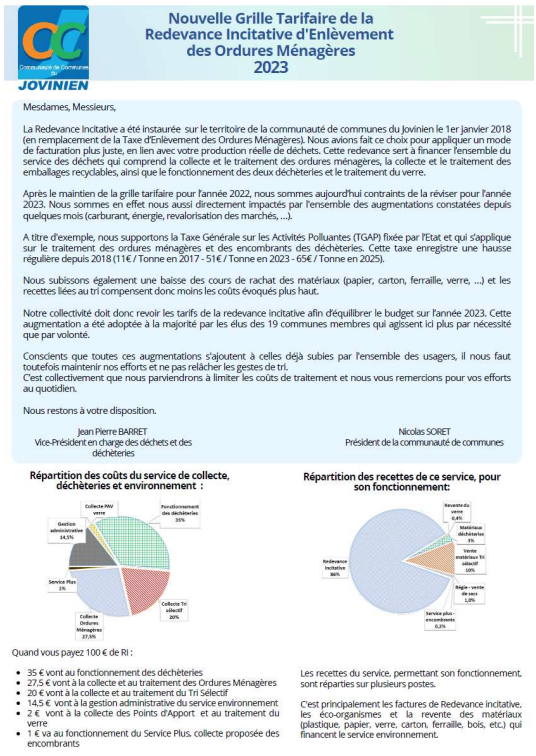
Des animations scolaires ont été dispensées par le SDCY dans plusieurs écoles.
Les thèmes abordés ont été la prévention des déchets et le tri sélectif. L'objectif de ces activités est de faire comprendre aux enfants qu'il faut éviter de produire des déchets et quand cela est inévitable, ils doivent connaitre la destination de ceux-ci ainsi que leur devenir.
Les supports utilisés sont : photos, vidéos, jeux, vrais déchets, feuilles d'activités, etc…

2.1.1.3 ✓Prêt du broyeur et opérations de broyage de proximité

Le broyeur de la CCJ est mis à la disposition des communes qui le demandent pour le broyage de leurs déchets verts. Cette démarche permet aux communes d'obtenir du broyat, mais aussi et surtout de détourner les branchages des élagages de l'exutoire en déchèterie.

2.1.2 Communication : supports d'information

En 2023, la CCJ a communiqué sur la redevance incitative : son principe, son fonctionnement et ses tarifs ; en diffusant un document d'informations avec les factures du 1er trimestre 2023.



Nouvelle Grille Tarifaire de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023

JOVINIEN

Mesdames, Messieurs,

La Redevance Incitative a été instaurée sur le territoire de la communauté de communes du Jovinien le 1er janvier 2018 (en remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Nous avions fait ce choix pour appliquer un mode de facturation plus juste, en lien avec votre production réelle de déchets. Cette redevance sert à financer l'ensemble du service des déchets qui comprend la collecte et le traitement des ordures ménagères, la collecte et le traitement des emballages recyclables, ainsi que le fonctionnement des deux déchèteries et le traitement du verre.

Après le maintien de la grille tarifaire pour l'année 2022, nous sommes aujourd'hui contraints de la réviser pour l'année 2023. Nous sommes en effet nous aussi directement impactés par l'ensemble des augmentations constatées depuis quelques mois (carburant, énergie, revalorisation des marchés, ...).

A titre d'exemple, nous supportons la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) fixée par l'Etat et qui s'applique sur le traitement des ordures ménagères et des encombrants des déchèteries. Cette taxe enregistre une hausse régulière depuis 2018 (11€ / Tonne en 2017 - 51€ / Tonne en 2023 - 65€ / Tonne en 2025).

Nous subissons également une baisse des cours de rachat des matériaux (papier, carton, ferraille, verre, ...) et les recettes liées au tri compensent donc moins les coûts évoqués plus haut.

Notre collectivité doit donc revoir les tarifs de la redevance incitative afin d'équilibrer le budget sur l'année 2023. Cette augmentation a été adoptée à la majorité par les élus des 19 communes membres qui agissent ici plus par nécessité que par volonté.

Conscients que toutes ces augmentations s'ajoutent à celles déjà subies par l'ensemble des usagers, il nous faut toutefois maintenir nos efforts et ne pas relâcher les gestes de tri.
C'est collectivement que nous parviendrons à limiter les coûts de traitement et nous vous remercions pour vos efforts au quotidien.

Nous restons à votre disposition.

Jean Pierre BARRET
Vice-Président en charge des déchets et des déchèteries

Nicolas SORET
Président de la communauté de communes

Répartition des coûts du service de collecte, déchèteries et environnement :

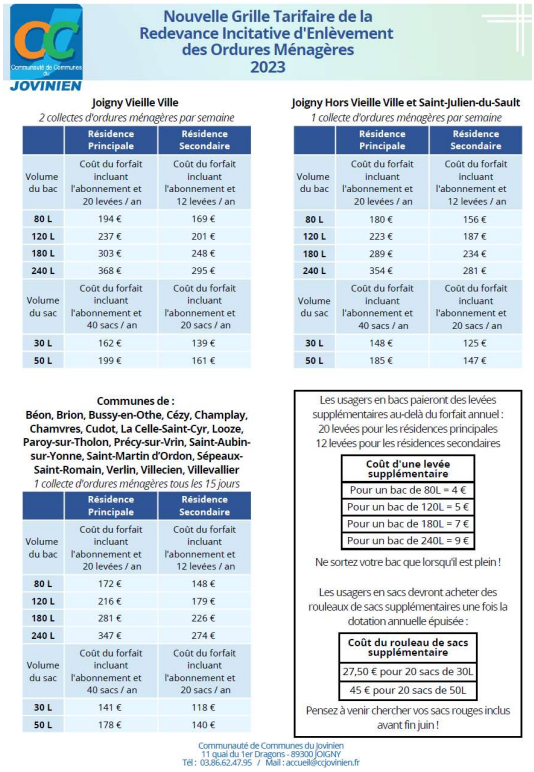
Quand vous payez 100 € de RI :

- 35 € vont au fonctionnement des déchèteries
- 27,5 € vont à la collecte et au traitement des Ordures Ménagères
- 20 € vont à la collecte et au traitement du Tri Sélectif
- 14,5 € vont à la gestion administrative du service environnement
- 2 € vont à la collecte des Points d'Apport et au traitement du verre
- 1 € va au fonctionnement du Service Plus. collecte proposée des encombrants

Répartition des recettes de ce service, pour son fonctionnement:

Les recettes du service, permettant son fonctionnement, sont réparties sur plusieurs postes.

C'est principalement les factures de Redevance incitative, les éco-organismes et la revente des matériaux (plastique, papier, verre, carton, ferraille, bois, etc.) qui financent le service environnement.



Nouvelle Grille Tarifaire de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023

JOVINIEN

Joigny Vieille Ville
2 collectes d'ordures ménagères par semaine

Volume du bac	Résidence Principale	Résidence Secondaire
	Coût du forfait incluant l'abonnement et 20 levées / an	Coût du forfait incluant l'abonnement et 12 levées / an
80 L	194 €	169 €
120 L	237 €	201 €
180 L	303 €	248 €
240 L	368 €	295 €
Volume du sac	Coût du forfait incluant l'abonnement et 40 sacs / an	Coût du forfait incluant l'abonnement et 20 sacs / an
30 L	162 €	139 €
50 L	199 €	161 €

Joigny Hors Vieille Ville et Saint-Julien-du-Sault
1 collecte d'ordures ménagères par semaine

Volume du bac	Résidence Principale	Résidence Secondaire
	Coût du forfait incluant l'abonnement et 20 levées / an	Coût du forfait incluant l'abonnement et 12 levées / an
80 L	180 €	156 €
120 L	223 €	187 €
180 L	289 €	234 €
240 L	354 €	281 €
Volume du sac	Coût du forfait incluant l'abonnement et 40 sacs / an	Coût du forfait incluant l'abonnement et 20 sacs / an
30 L	148 €	125 €
50 L	185 €	147 €

Communes de :
Béon, Brion, Bussy-en-Othe, Cézy, Champlay, Chamvres, Cudot, La Celle-Saint-Cyr, Looze, Paroy-sur-Tholon, Précy-sur-Vrin, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Martin d'Ordon, Sépeaux-Saint-Romain, Verlin, Villecien, Villevallier
1 collecte d'ordures ménagères tous les 15 jours

Volume du bac	Résidence Principale	Résidence Secondaire
	Coût du forfait incluant l'abonnement et 20 levées / an	Coût du forfait incluant l'abonnement et 12 levées / an
80 L	172 €	148 €
120 L	216 €	179 €
180 L	281 €	226 €
240 L	347 €	274 €
Volume du sac	Coût du forfait incluant l'abonnement et 40 sacs / an	Coût du forfait incluant l'abonnement et 20 sacs / an
30 L	141 €	118 €
50 L	178 €	140 €

Les usagers en bacs paieront des levées supplémentaires au-delà du forfait annuel : 20 levées pour les résidences principales 12 levées pour les résidences secondaires

Coût d'une levée supplémentaire
Pour un bac de 80L = 4 €
Pour un bac de 120L = 5 €
Pour un bac de 180L = 7 €
Pour un bac de 240L = 9 €

Ne sortez votre bac que lorsqu'il est plein !

Les usagers en sacs devront acheter des rouleaux de sacs supplémentaires une fois la dotation annuelle épuisée :

Coût du rouleau de sacs supplémentaire
27,50 € pour 20 sacs de 30L
45 € pour 20 sacs de 50L

Pensez à venir chercher vos sacs rouges inclus avant fin juin !

Communauté de Communes du Jovinien
11 quai du 1er Dragons - 89300 JOIGNY
Tél : 03.86.62.47.95 / Mail : accueil@ccjovinien.fr

2.1.3 Projet de tri à la source des biodéchets

Les biodéchets regroupent les restes alimentaires et les déchets verts. Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGEC impose leur tri à la source afin de réduire l'enfouissement et l'incinération, et de valoriser la matière organique par le compostage, alternative circulaire aux engrais chimiques.

La Communauté de Communes doit donc proposer des solutions de tri conformes à la loi. Une étude d'ECOGEOS (2020-2022) a préparé cette mise en place, suivie d'une caractérisation des ordures ménagères en décembre 2023. Celle-ci révèle 152 kg d'OMr/hab./an (contre 254 kg au niveau national) et 42 kg/hab./an de biodéchets dans les poubelles des Joviniens.

Face à l'absence d'exutoires locaux et aux coûts de transport trop élevés, la CCJ a choisi une gestion de proximité des biodéchets plutôt qu'une collecte dédiée. Le projet s'articule autour de quatre axes :

- Déploiement du compostage partagé (quartiers, pied d'immeuble),
- Accompagnement du compostage autonome en établissement,
- Promotion du compostage individuel,
- Gestion des déchets verts.

Pour cela, des réunions publiques ont été réalisées en automne 2023.

Communiqué de presse

Six réunions publiques sur le thème du tri à la source des biodéchets

La communauté de communes du Jovinien (CCJ) organise des réunions publiques sur le thème du tri à la source des biodéchets :

→ les biodéchets, qu'est-ce que c'est ?

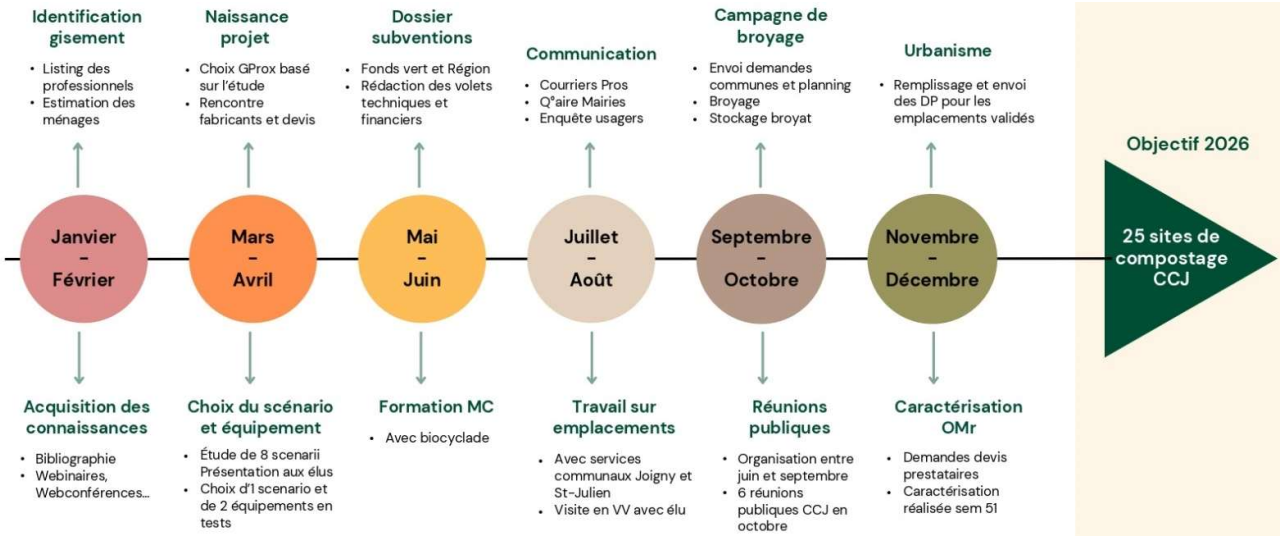
→ quelles seront les prochaines obligations des ménages et des collectivités ?

→ pourquoi trier les biodéchets ?

Ces réunions débuteront à 19h30 et auront lieu :

- Lundi **2 octobre 2023 à Saint-Julien-du-Sault** (salle polyvalente) ;
- Mercredi **4 octobre 2023 à Joigny** (salons de l'Hôtel-de-Ville) ;
- Lundi **9 octobre 2023 à Brion** (salle des fêtes) pour les communes de Brion, Looze et Bussy-en-Othe ;
- Mardi **10 octobre 2023 à Champlay** (salle des fêtes) pour les communes de Champlay, Béon, Chamvres et Paroy-sur-Tholon ;
- Jeudi **19 octobre 2023 à Précy-sur-Vrin** (salle des fêtes) pour les communes de Précy-sur-Vrin, Verlin, Saint-Martin d'Ordon, Sépeaux Saint-Romain et Cudot ;
- Mardi **24 octobre 2023 à Cézy** (salle des fêtes) pour les communes de Cézy, Villevallier, Villecien, Saint-Aubin-sur-Yonne et La Celle-Saint-Cyr.

Enfin, un rétroplanning du projet a été défini, suivant les différentes étapes de déploiement du projet sur l'année 2023 :



2.1.3.1 ✓Compostage domestique/individuel

La vente de composteurs est partie intégrante d'une grande campagne de promotion du compostage qui passe avant tout par la sensibilisation des habitants. La CCJ propose des composteurs à la vente depuis 2013. Ces composteurs proviennent de l'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) du Morvan, pour favoriser une production locale et une démarche d'insertion professionnelle.
Jusqu'en décembre 2022, deux volumes de composteurs en bois étaient proposés à la vente (350L à 28€ et 650L à 38€). Cependant, comme les composteurs ne sont plus subventionnés par l'ADEME, et que les 650L ne se vendaient que très rarement pour les particuliers, il a été décidé de ne proposer aux particuliers que ceux de volume de 350L. Les composteurs de 650L sont toujours disponibles pour les professionnels et établissements.
En 2023, 66 composteurs ont été vendus (soit une légère diminution de -6 composteurs par rapport à 2022).

2.1.3.2 ✓Compostage collectif : de quartier et en établissement

Concernant le compostage collectif, 4 sites de quartier ont été installés sur Joigny par le Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY). Jusque-là, ce sont les agents du SDCY qui assuraient leur entretien.
Cependant, l'année 2023 marque une passation de ces compétences entre le SDCY et la CCJ. De nombreuses réunions entre les 2 structures ont été réalisées afin que la CCJ reprenne petit à petit l'entretien des sites de compostage existants, ainsi que le déploiement de nouveaux sites à venir.
Voici la liste des établissements ayant déjà mis en place un site de compostage pour trier à la source leurs biodéchets :

- Etablissements scolaires :

- Collège Marie Noël de Joigny
- Ecole élémentaire de la Celle Saint Cyr
- Maison familiale et rurale de Villevallier
- Lycée Louis Davier de Joigny

- Résidences :

- Forêt d'Othe à Joigny
- Saint Jacques de Joigny

- Autres structures :

- Gendarmerie de Joigny
- Camping des îles de Saint Julien du Sault

2.1.4 Indice de réduction des déchets (IRD) par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année 2023 est calculé en multipliant le tonnage de DMA 2023 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010. Il est à noter que le périmètre de l'intercommunalité a évolué entre 2010 et 2023 (6 communes adhérentes, vs 19 aujourd'hui)
Tonnage DMA 2010 = 7722

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage Dma (OMr + Tri + Déchèteries (avec gravats) + verre + textile)	11409	11338	11717	12754	12630	**13 232**
IRD	148	147	152	165	164	**171**

2.2 La collecte des déchets : organisation

	Ordures Ménagères	Emballages ménagers	Verre	Textile
Mode de collecte	en porte-à-porte		en apport volontaire	
Prestataire	en régie, par la CCJ		MINERIS	Le Relais
Nbr contenants	10 403 bacs roulants	1410 bacs roulants*	91 colonnes à verre	31 bornes
Ratio nbr contenants / hab			1 pour 226	1 pour 665
Fréquence de collecte	Tous les 15 jours SAUF Joigny et Saint-Julien-du-Sault toutes les semaines et Joigny vieille-ville 2 fois par semaine	Tous les 15 jours SAUF Joigny une fois par semaine	Collecte selon prestataire	Collecte selon prestataire

*Le nombre de bacs Tri indique les bacs enregistrés dans notre base de données. Les bacs n'étaient pas répertoriés précédemment.

Immatriculation	Capacité (m3)	Marque benne	Marque Véhicule	Date première mise en circulation
CV 688 TL	20	FAUN	RENAULT	13 juin 2013
9212 TL 89	20	FAUN	RENAULT	10 septembre 2008
CG 188 YR	16	FAUN	RENAULT	27 juin 2012
ES 291 WA	15	SEMAT	RENAULT	19 décembre 2017
GH 872 PG	15	SEMAT	RENAULT	19 juillet 2022

Le service collecte est organisé en **3 équipes de collecte**, chaque équipe est composée de 2 ou 3 agents : 1 chauffeur et 1 ou 2 ripeurs.



Photo de l'équipe de collecte devant les bennes, aux services techniques intercommunaux

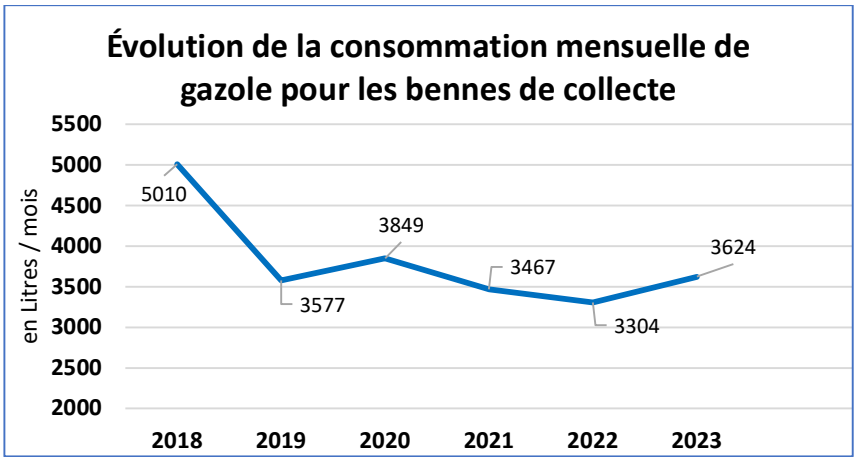
Parmi le personnel de collecte, un responsable du parc du matériel roulant et du petit équipement a été désigné.

Statut	Nombre d'agents concernés
Adjoint technique	4
Agent technique	1

Le reste de l'effectif sont des contractuels, des contrats aidés et des intérimaires.

La collecte s'effectue en porte-à-porte sur tout le territoire, en sacs ou en bacs homologués.

Le règlement de collecte de la CCJ n'a actuellement aucune limite sur le litrage d'ordures ménagères (OM) collectées.
La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif nécessite une consommation moyenne de 3624 litres de gazole par mois en 2023.



Le Balayage mécanique :
La prestation de balayage mécanique des voiries consiste au balayage des voies, y compris les fils d'eau, munies ou non de caniveaux, ainsi que celui des terre-pleins centraux, ronds-points, îlots, parcs de stationnement et places de marché.
Le balayage s'effectue en régie (balayeuse CCJ + agent CCJ). Pour la vieille ville de Joigny, il est réalisé à l'aide d'une petite balayeuse de 2m3.

- 35 tonnes ont été collectées en 2023, pour la vieille ville de Joigny.
- 350 tonnes ont été collectées en 2023 pour Joigny.

Un prestataire de service extérieur intervient pour Joigny et les communes extérieures. Il s'agit de la Société SBA (marché de 4 ans).

Les apports directs :
Le service propreté de la Ville de Joigny ramasse, quotidiennement, l'ensemble des déchets non conformes (dépôts sauvages) sur Joigny (sacs noirs, encombrants…) déposés par les usagers.
Le tout est déposé directement chez SUEZ sur le quai de transfert. La totalité des coûts est facturée à la CCJ (quai de transfert, traitement et TGAP).
En 2023, les apports directs ont représenté 207,41 Tonnes.

2.2.1 La collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte-à-porte sur tout le territoire, en bacs à couvercle grenat ou en sacs rouges homologués (17 communes avec une fréquence de collecte de C0,5 ; 2 communes avec une fréquence de collecte de C1 et la vieille ville de Joigny en C2).

En 2023, la collecte s'organise en 21 tournées différentes sur les 19 communes du territoire.



Les ordures ménagères sont acheminées sur le quai de transfert situé à Joigny, route de Chamvres. Le site est géré par la société SUEZ. Un transporteur achemine les ordures ménagères à Duchy au centre d'enfouissement, géré par COVED. Ce site est autorisé à stocker 65 000 tonnes de déchets en 2023.

L'objectif d'utiliser un quai de transfert est double pour la Communauté de communes :

- Réduire le bilan carbone : chaque jour, 1 camion de 38 Tonnes transporte les déchets économisant ainsi les rotations de 3 bennes.

Diminuer la consommation en gazole, en évitant l'usure des bennes et en optimisant le temps de travail effectif des agents.

En 2023, les usagers ont majoritairement été équipés de bacs de 120L pour les OM et 240L pour le tri sélectif.

Répartition des équipements de collecte par type et par volume :

Volume du bac	80 L	120 L	180 L	240 L	340 L	660 L	770 L
Nombre de bacs OM	3666	4219	1169	916	22	399	12
Nombre de bacs TRI*	3	450	247	517	0	193	0
Volume des sacs	30 L	50 L					
Nbre de dotation en sacs	702	264					

*Le nombre de bacs Tri indique les bacs enregistrés dans notre base de données. Les bacs n'étaient pas répertoriés précédemment.

En 2023, la fréquence moyenne de présentation des bacs grenats est d'environ 13,99 levées. Elle est de 12,35 levées pour les particuliers et de 29,56 levées pour les professionnels.

2.2.2 La collecte sélective

Le tri sélectif est collecté en porte à porte, en régie.
Les foyers de la collectivité sont dotés de bacs à couvercles jaunes (ou de sacs jaunes pour les administrés n'ayant pas de place pour stocker un bac) pour cette collecte.



Bac « jaune » homologué ou sac jaune dédié à la collecte des papiers et des emballages recyclables



Étiquette adhésive sur le couvercle des bacs « jaunes », ou bac homologué dédié à la collecte sélective

Les agents acheminent le tri sélectif collecté au quai de transfert à Joigny.
Puis un transporteur achemine les emballages recyclables au centre de tri situé à Ormoy (89), également géré par la société COVED-PAPREC, où il sera trié et recyclé.

Parmi les emballages et papiers collectés, des déchets indésirables liés à des erreurs de tri sont régulièrement détectés. Pour cette raison, le centre de tri réalise 14 campagnes de caractérisation par an.

Ces caractérisations permettent d'évaluer la qualité des déchets recyclables collectés en identifiant, pour chaque flux, la nature et la quantité des matériaux. À l'issue de chaque opération, le centre détermine le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présents dans les gisements.

La majorité de ces refus provient principalement de la présence de verre et d'ordures ménagères.

2.2.3 Les déchèteries

Les 2 déchèteries du Jovinien sont équipées de barrières filtrant l'accès des usagers. La possession d'un badge d'accès est obligatoire.
Les particuliers ont accès aux déchèteries jusqu'à 3 passages par jour. Les professionnels ont un accès limité aux déchèteries, à raison d'un passage par semaine, hors vendredi et samedi.

Joigny : Route de Chamvres

Saint-Julien-du-Sault : rue Albert Berner

Horaires des déchèteries de Joigny et Saint-Julien-du-Sault

Particuliers

	Hiver *De novembre à mars*	Printemps - Automne *D'avril à juin et de septembre à octobre*	Eté *Juillet - Août*
Lundi	14h – 17h	14h – 18h	7h30 - 13h30
Mardi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Mercredi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Jeudi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Vendredi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Samedi	10h – 12h et 13h30 – 17h	10h – 12h et 13h30 – 18h	7h30 - 13h30

Professionnels

	Hiver *De novembre à mars*	Printemps - Automne *D'avril à juin et de septembre à octobre*	Eté *Juillet - Août*
Lundi	14h – 17h	14h – 18h	7h30 - 13h30
Mardi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Mercredi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Jeudi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Vendredi			
Samedi			

Les déchèteries sont équipées de :

- Bennes de stockage,
- Bacs de rétention pour les déchets dangereux,
- Panneaux d'informations,
- Local pour le(s) gardien(ne)(s),
- Locaux sous les plates-formes pour les déchets spécifiques et dangereux.

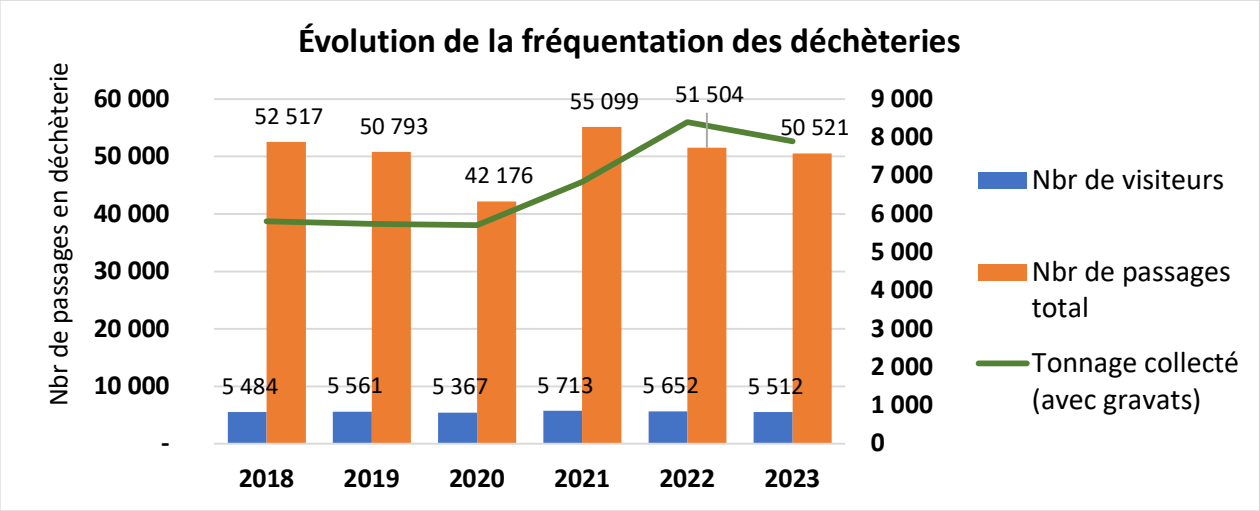


Déchèterie de Joigny



Déchèterie de Saint-Julien-du-Sault

En 2023, les joviniens ont en moyenne effectué 9,16 passages en déchèterie.



Les gardiens jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des déchèteries. Ils veillent au respect des règles de dépôt et accompagnent les usagers afin qu'ils trient correctement leurs déchets et les déposent dans les bacs adaptés.

Leur présence garantit non seulement la sécurité du site, mais aussi une meilleure qualité des flux collectés. En informant, conseillant et orientant les usagers, ils contribuent directement à une valorisation optimale des déchets.



2.2.4 Le service +

Le « service plus » a été créé en novembre 2012.
Celui-ci est composé de 2 services :

2.2.4.1 ✓ La collecte en porte-à-porte des encombrants

et des DEEE (les déchets d'équipements électriques et électroniques), sur tout le territoire en contrepartie d'une facturation de 25€ pour 2m3.
Les objets collectés sont principalement des meubles, du gros électroménager, des matelas et du bois. Ils sont ensuite emmenés en déchèterie.



2.2.4.2 ✓ La collecte gratuite des cartons

à destination des professionnels pour ceux qui le souhaitent. Ce ramassage s'effectue en régie, une fois par semaine, par un agent de la collectivité.

Les collectes ont lieu les mardis ou vendredis matin, dans les entreprises souhaitant bénéficier de ce service.

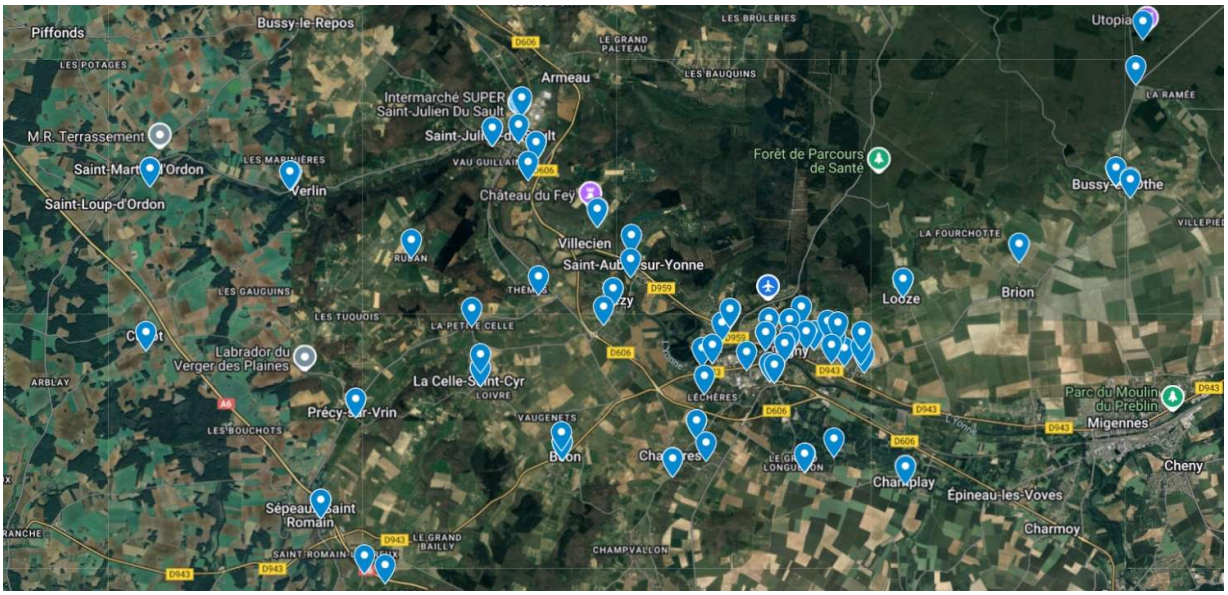
2.2.5 La collecte du verre



La collecte du verre est organisée en points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire jovinien.

La CCJ met à disposition de ses habitants 91 colonnes à verre réparties sur 63 points d'apport volontaire sur tout le territoire soit 1 borne pour 226 habitants.

Le verre est collecté par l'entreprise MINERIS-GACHON, qui achemine ensuite le verre jusqu'au centre SIBELCO à Champforgeuil.



Carte des emplacements des points d'apport volontaire de verre sur le Jovinien

La liste de ces points d'apport, avec les adresses précises, sont disponibles en Annexe 2.

2.2.6 La collecte des textiles



La collecte des textiles a été mise en place en faisant appel à un prestataire « Le Relais ». Cette collecte est gratuite et comprend les :

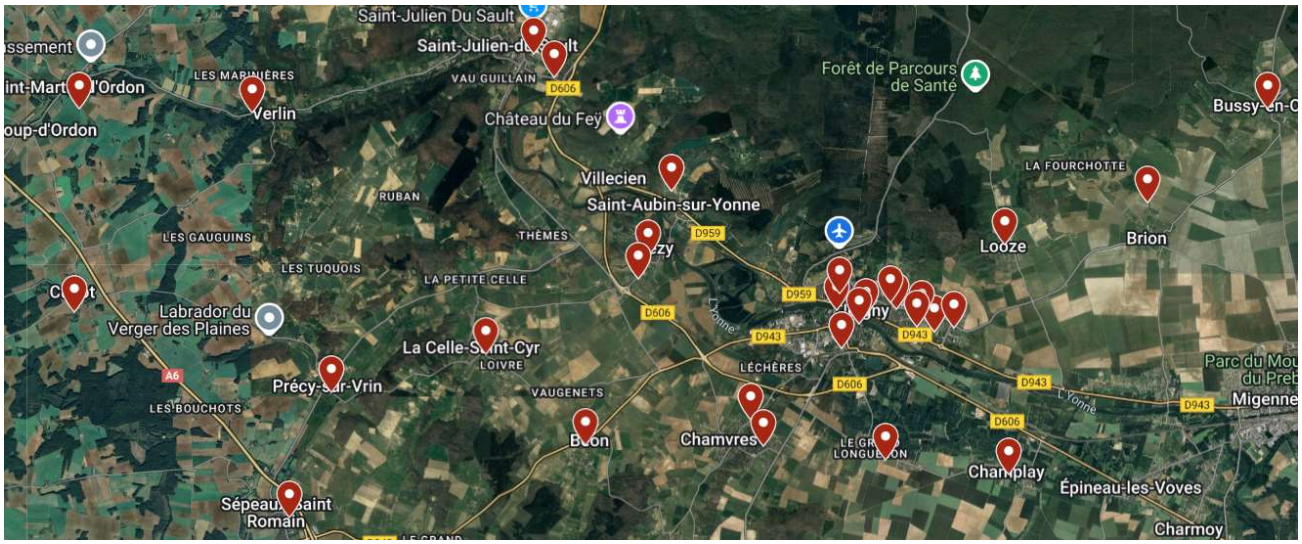
- Textiles d'habillement : vêtements en textile synthétique et / ou naturel, hors uniforme professionnel)
- Linges de maison (hors tissus d'ameublement)
- Chaussures

On notera que cette liste ne comprend pas les textiles professionnels ou à usages industriels. Pour ces derniers, des filières spécifiquement réservées aux professionnels sont en place.

La CCJ met à disposition de ses habitants 31 points d'apport volontaire de bornes à textiles sur tout le territoire, soit un conteneur pour 665 habitants. La recommandation de l'éco-organisme Re_fashion, l'éco-organisme en charge de l'accompagnement de la collecte et du traitement est d'un conteneur pour 2000 habitants.



Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.



Carte des emplacements des points d'apport volontaire de textiles sur le Jovinien

La liste de ces points d'apport, avec les adresses précises, sont disponibles en Annexe 2.

2.2.7 Évolution de l'organisation de la collecte

En 2023, les tournées de collecte des ordures ménagères et du tri ont été réorganisées par le chef d'équipe, avec pour objectif d'optimiser le taux de remplissage des véhicules tout en maintenant la même fréquence de passage.

Cette réorganisation poursuit plusieurs objectifs :

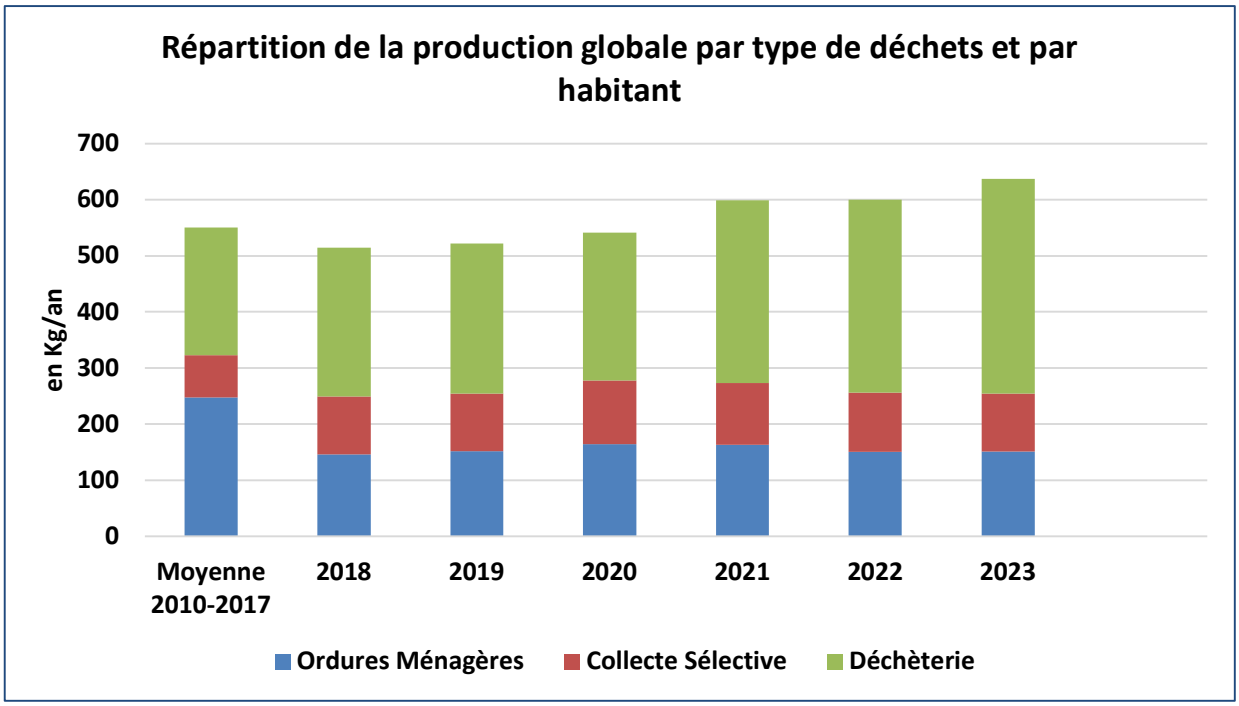
- Maîtrise des coûts de collecte : en rationalisant les moyens mobilisés (réduction du nombre de camions en circulation, diminution de la consommation de carburant et optimisation des effectifs).
- Amélioration environnementale : en limitant le nombre de véhicules nécessaires et en optimisant les trajets, cette nouvelle organisation permet de réduire les émissions de CO_2 liées aux tournées de collecte.

2.3 La collecte des déchets : bilan

Ci-dessous, l'évolution de la production globale des déchets (DMA) en kg / habitant / an depuis 2018 :

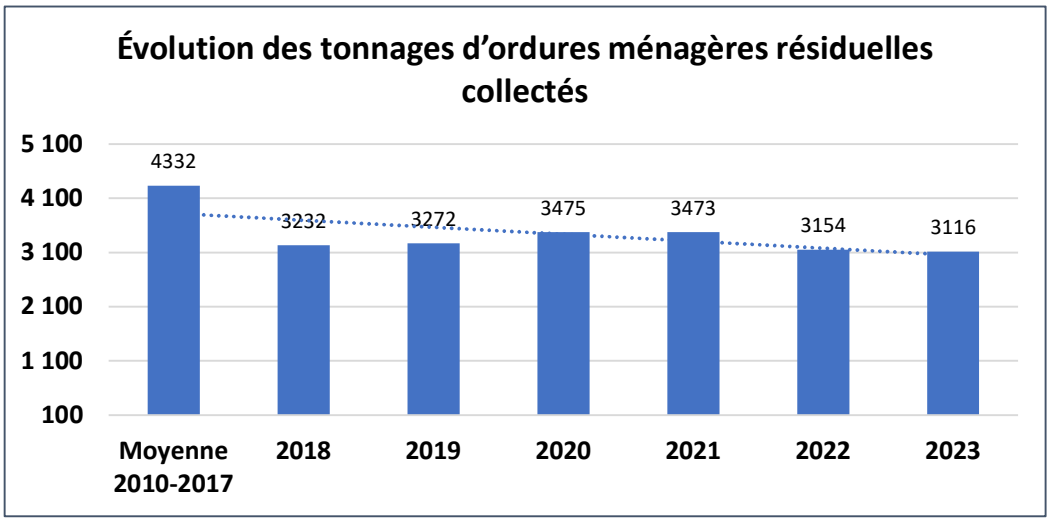
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures Ménagères	146	152	164	166	152	**151**
Collecte Sélective + verre	103	102	114	112	107	**103**
Déchèterie avec gravats	265	268	263	326	344	**383**
Totaux	**514**	**522**	**541**	**604**	**603**	**637**

Nous pouvons observer une légère hausse de 5.63% de la production globale de déchets en 2023 par rapport à 2022.



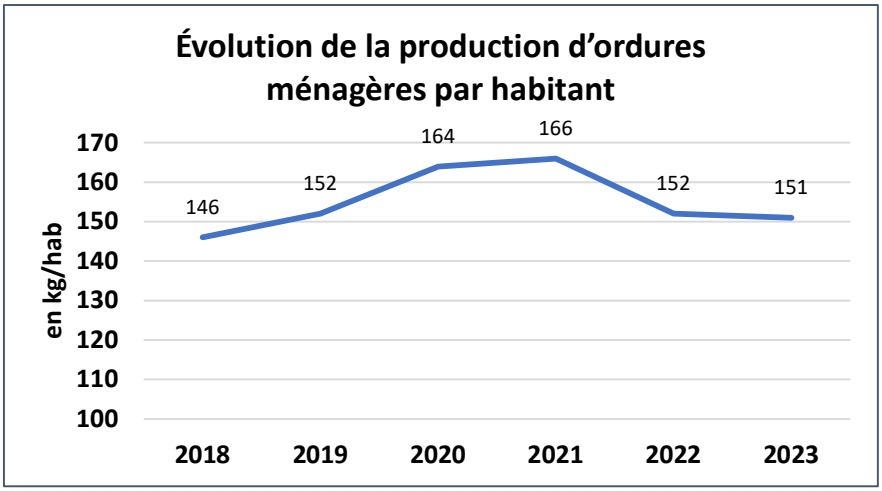
2.3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

20 621 habitants desservis
3116 tonnes collectées soit 151 kg/habitant



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production en Kg/hab/an	146	152	164	166	152	**151**

Nous constatons une légère baisse de 1 kg/hab/an de la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire de la Communauté de Communes du Jovinien.
Nous arrivons ainsi à 151 kg/hab/an pour l'année 2023.



Nous restons bien en dessous du tonnage de référence au niveau départemental qui s'élève à 189 kg/hab/an et national qui s'élève à 249 kg/an/hab *(source sinoé 2019)*.

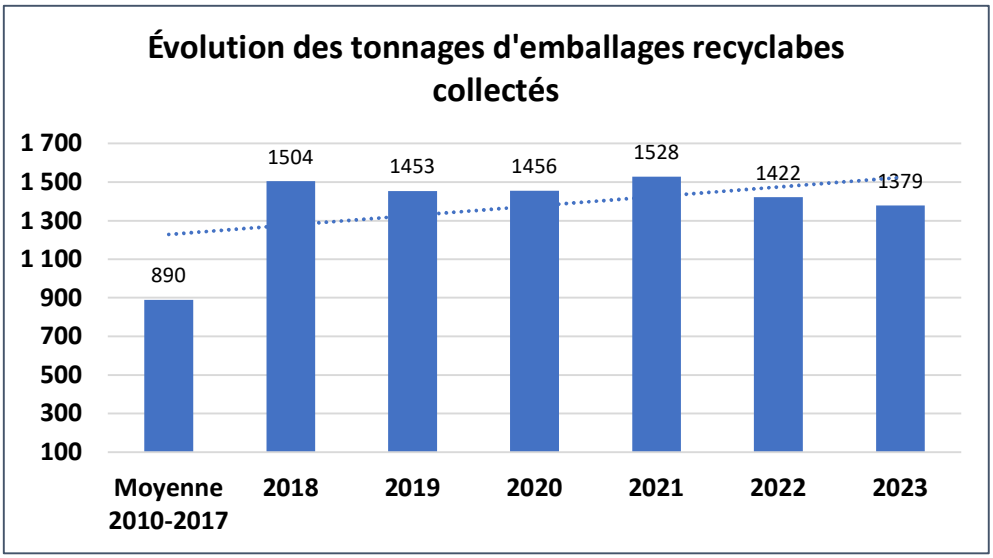
Ces données portent sur les déchets ménagers et assimilés (DMA).

Concernant les déchets assimilés — c'est-à-dire les déchets produits par les professionnels mais collectés en même temps que ceux des ménages — nous ne disposons pas de mesures permettant de les distinguer précisément des déchets strictement ménagers. Nous appliquons donc le ratio recommandé par l'ADEME, qui estime la part des déchets assimilés à 21,7 % des ordures ménagères des DMA.

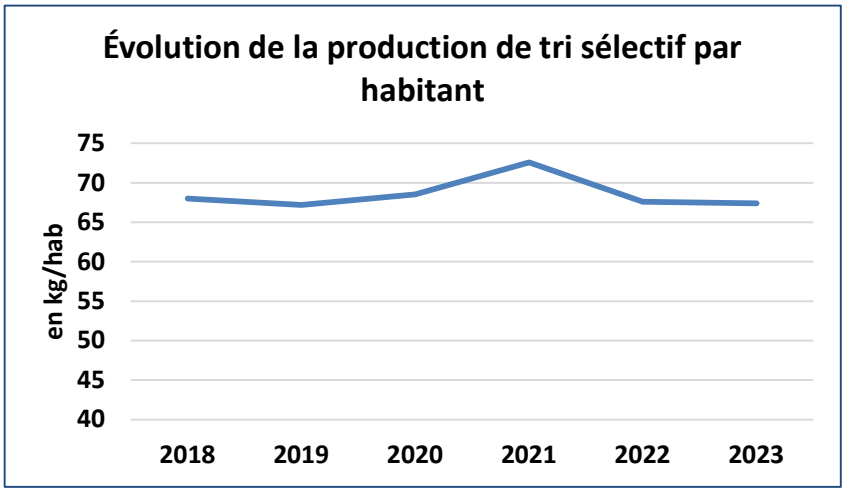
Sur cette base, nous pouvons estimer qu'environ 676 tonnes d'ordures ménagères proviennent des professionnels assimilés.

2.3.2 La collecte du tri sélectif

20 621 habitants desservis
1379 tonnes collectées soit 67 kg/habitant



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production en Kg/hab/an	68	67	68	72	68	**67**



La quantité de tri collectée est constante par rapport à 2022.

Nous sommes bien au-dessus du ratio national qui s'élève à 50 kg/an/habitant ainsi que du ratio départemental 65 kg/an/hab (enquête ADEME 2019)

Ces données portent sur les déchets ménagers et assimilés (DMA).

Concernant les déchets assimilés — c'est-à-dire les déchets produits par les professionnels mais collectés en même temps que ceux des ménages — nous ne disposons pas de mesures permettant de les distinguer précisément des déchets strictement ménagers. Nous appliquons donc le ratio recommandé par l'ADEME, qui estime la part des déchets assimilés à 13,4 % du tri des DMA.

Sur cette base, nous pouvons estimer qu'environ 185 tonnes de tri sélectif proviennent des professionnels assimilés.

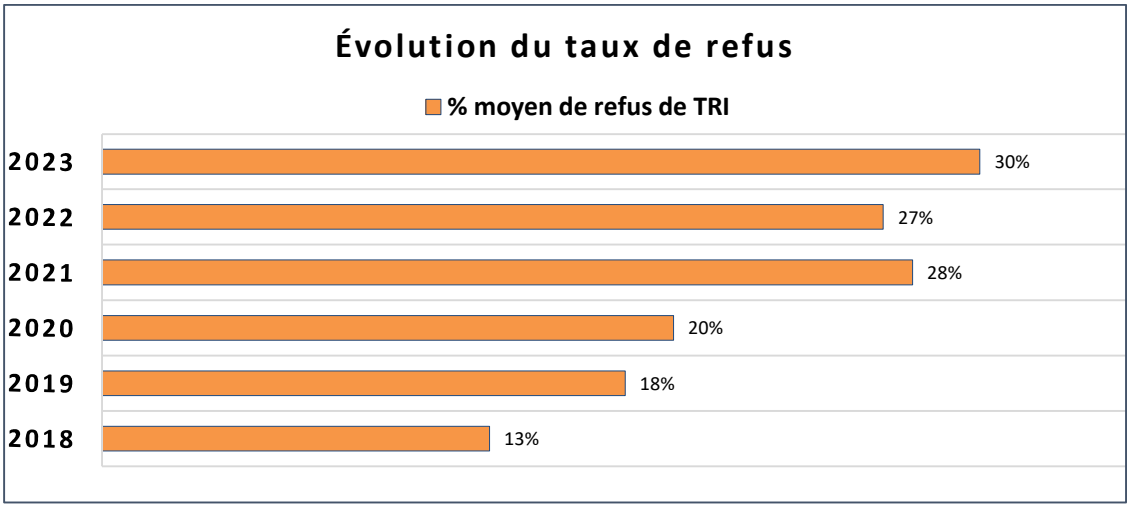
La qualité du tri sélectif aussi appelé « Taux de refus »

Des tests de caractérisation sont réalisés sur des échantillons de déchets triés, collectés par la collectivité. En 2023, 14 tests ont été pratiqués, ce qui permet d'avoir le pourcentage, puis les tonnages de chaque matière mais aussi la quantité d'erreurs de tri.

La qualité du tri n'est pas satisfaisante sur le territoire de la Communauté de communes et le taux de refus est encore en nette augmentation. Le taux de refus moyen pour l'année 2023 est de **30.19%** contre 26,7% en 2022.

Pour avoir une bonne qualité de tri, il faudrait que le pourcentage moyen ne dépasse pas les 12%.

Les principales erreurs sont du verre, des emballages pleins, des jouets, des couches, des textiles.

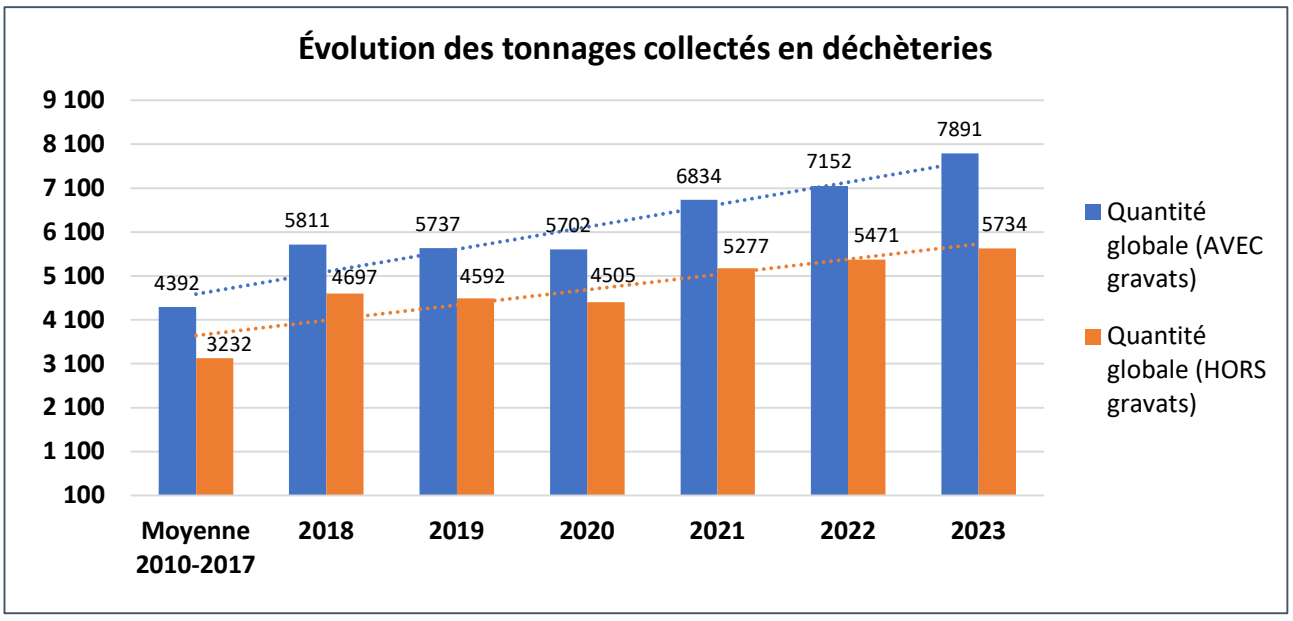


Un mauvais tri augmente les coûts de traitement et limite la valorisation des déchets, avec un impact économique et écologique important.

En cas d'hésitation sur le bon contenant, la collectivité invite les usagers à la contacter ou à consulter les supports d'information disponibles (documentation, mémo-tri). À défaut, il est préférable de déposer l'emballage dans la poubelle d'ordures ménagères pour éviter les erreurs de tri.

2.3.3 La collecte des déchèteries

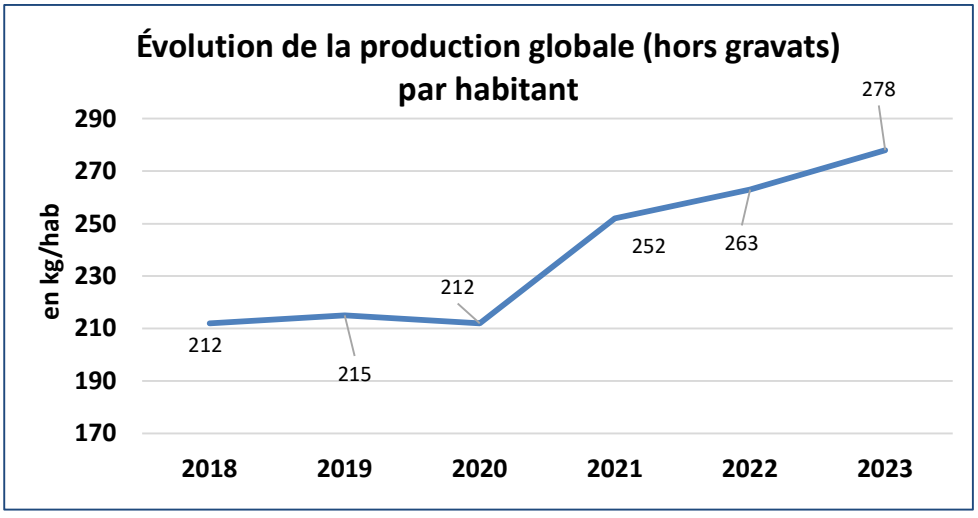
20 621 habitants desservis
7891 tonnes collectées soit 383kg/habitant



	Quantité collectée (en Tonnes)		Quantité produite sur les 2 déchèteries (en Tonnes)	Quantité produite en Kg/hab
	Déchèterie de Joigny	Déchèterie de Saint-Julien-du-Sault		
Tout venant	1783,91	1131,02	2914,93	141,36
Déchets Verts	874,54	692,26	1566,80	75,98
Déchets diffus spécifiques	41,30	25,81	67,11	3,25
Ferraille	152,72	108,82	261,54	12,68
Cartons	149,61	43,38	192,99	9,36
Mobilier	174,49	91,78	266,27	12,91
Déchets d'équipements électriques et électroniques	138,46	71,55	210,01	10,18
Bois	156,76	87,67	244,43	11,85
Piles	0,92	0,61	1,53	0,07
Batteries	5,92	1,08	7,00	0,34
Total sans gravats	3478,63	2253,98	5732,61	277,98
Gravats	1402,02	756,96	2158,98	104,70
Total avec gravats	4880,65	3010,94	7891.59	382,68

EN Kg/hab/an

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production globale en déchèterie (HORS gravats) en Kg/hab/an	212	215	212	252	263	278

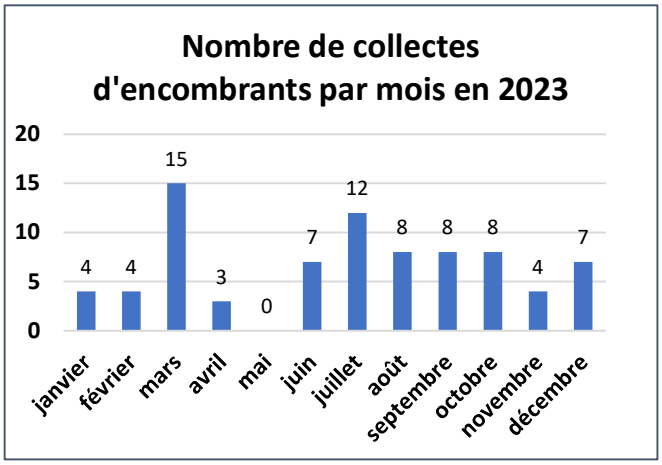


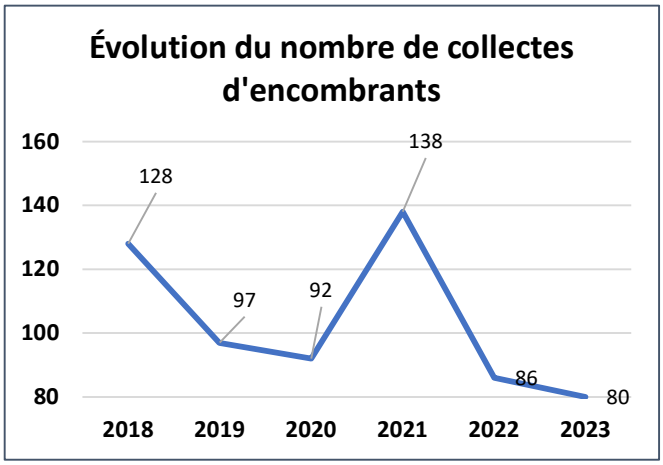
La production de déchets en déchèterie (hors gravats) est en forte hausse de 5.40% entre 2022 et 2023.

2.3.4 Le service +

2.3.4.1 ✓ La collecte en porte-à-porte des encombrants

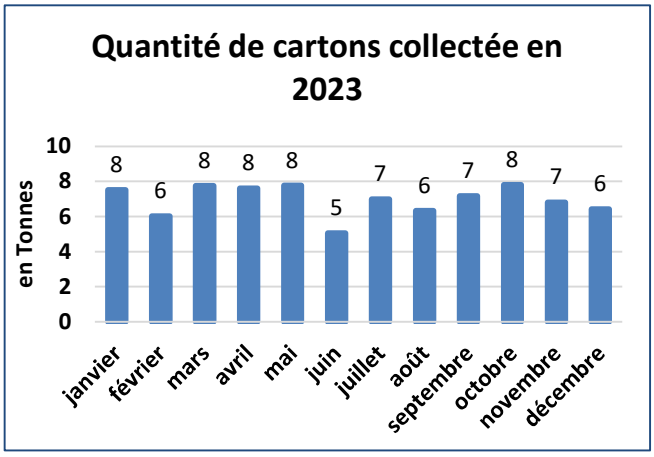
En 2023, 80 foyers ont fait appel à ce service de collecte d'encombrants.
Les objets collectés sont principalement des meubles, du gros électroménager, des matelas et du bois. Ils sont ensuite emmenés en déchèterie.

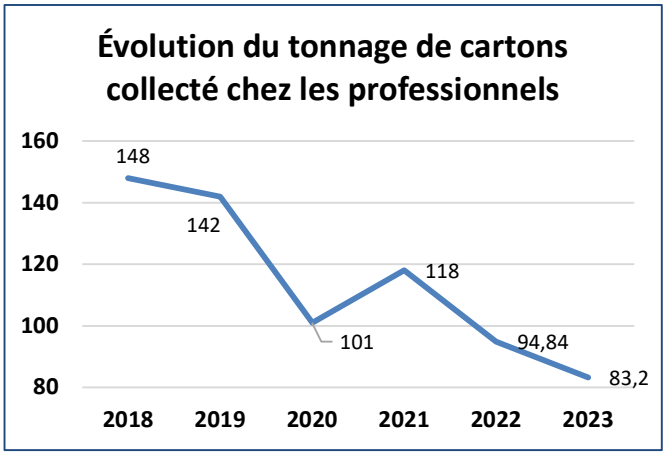




2.3.4.2 ✓ La collecte des cartons

à destination des professionnels pour ceux qui le souhaitent. Ce ramassage s'effectue en régie, une fois par semaine, par un agent de la collectivité.
Environ 83 tonnes de cartons ont été collectées en 2023. Les collectes ont lieu les mardis ou vendredis matin, dans les entreprises souhaitant bénéficier de ce service.

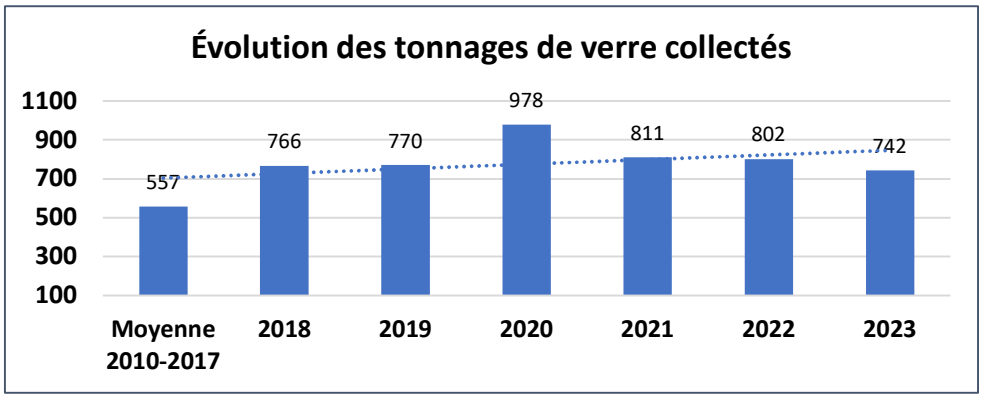






2.3.5 La collecte du verre

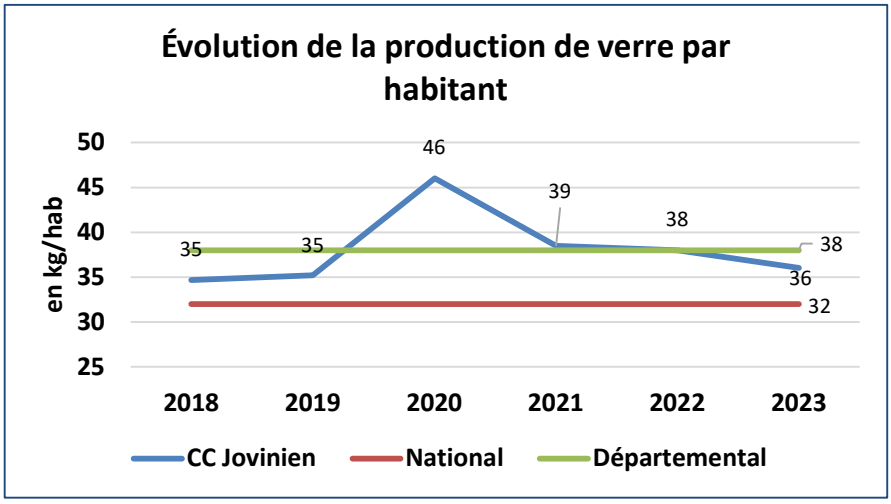
20 621habitants desservis
742 tonnes collectées soit 36 kg/habitant



EN Kg/hab/an

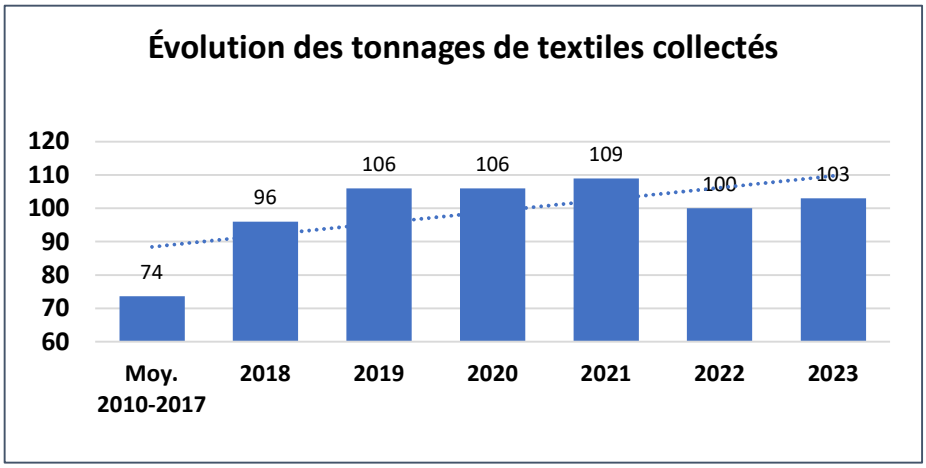
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production en Kg/hab/an	35	35	46	39	38	**36**

La quantité de verre produite au niveau départemental est de 38 kg/hab/an et de 32 kg/hab/an au niveau national *(source sinoé 2019).*



2.3.6 La collecte des textiles

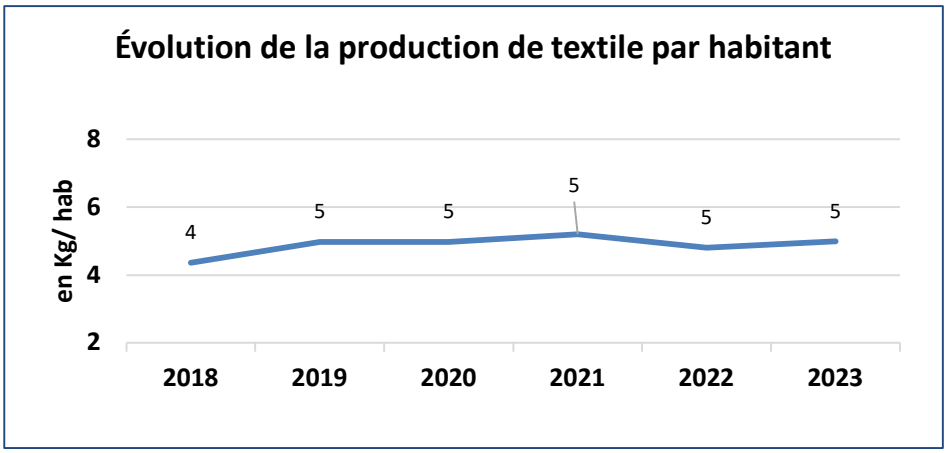
20 621habitants desservis
103 tonnes collectées soit 4,99 kg/habitant



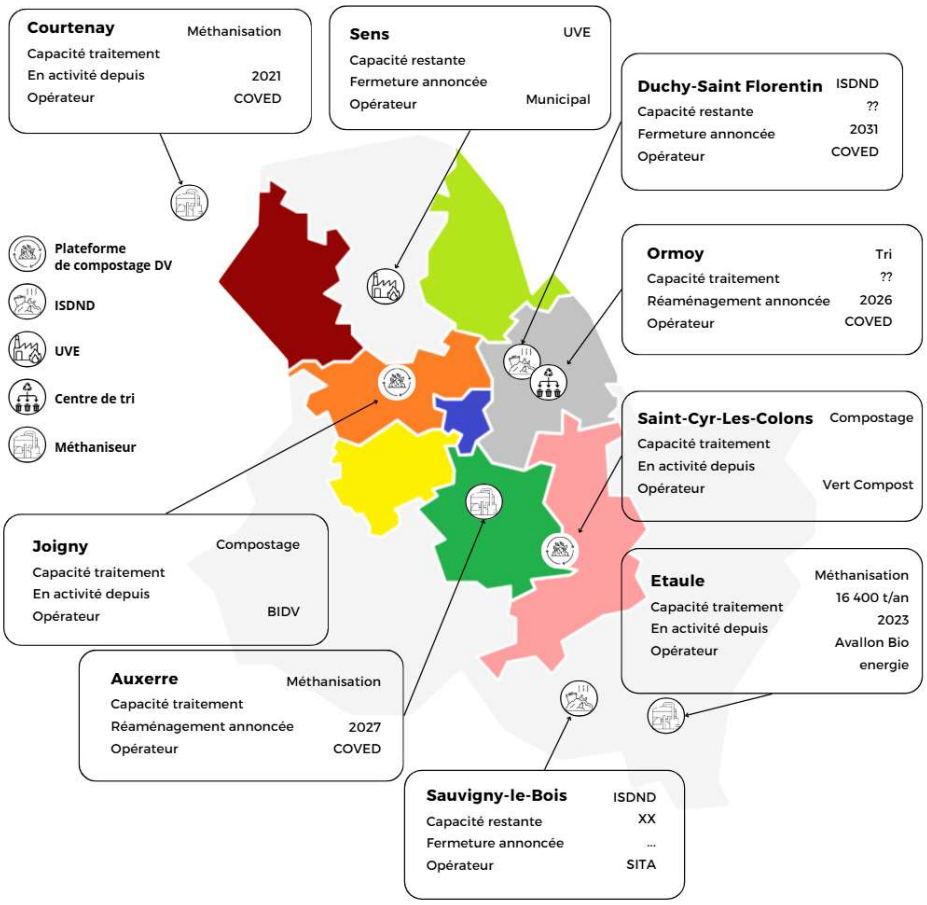
La moyenne 2010-2017 ne tient pas compte des années 2010 et 2011, car nous n'avons aucun indicateur pour ces périodes.

EN Kg/hab/an

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production en Kg/hab/an	4,36	4,97	4,97	5,2	4,8	**4,99**



2.4 Le traitement des déchets : organisation



Carte des unités de traitement de l'Yonne (2024)

2.4.1 Le traitement des déchets hors déchèteries

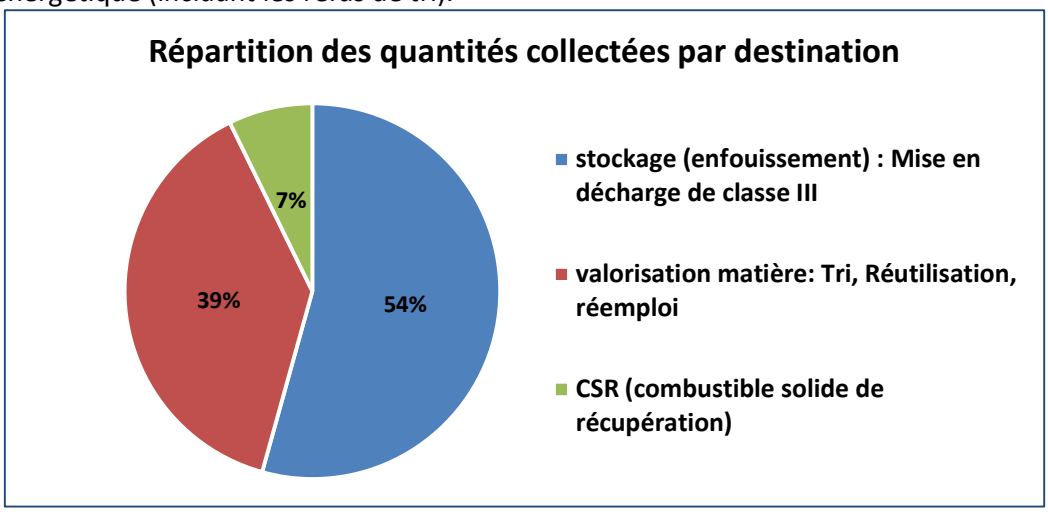
		Destination		
Type de déchets	**Quantité en tonne**	**1 : Valorisation matière 2 : Valorisation organique 3 : Stockage**	**Installation**	**Commune d'implantation et/ou département**
Ordures ménagères résiduelles	**3116**	3	Centre d'enfouissement	Saint Florentin
Déchets d'emballages en verre	**742**	1	Centre de recyclage	Champforgeuil (71)
Déchets d'emballages	**1379**	1	Centre de tri	Ormoy
Refus de tri	**416**	1	Combustible solide de récupération (CSR)	France et Europe
Cartons (service +)	**83**	1	SUEZ	Joigny 89



Centre d'enfouissement de classe 2,
Duchy – Saint Florentin

La répartition des quantités collectées est en légère diminution pour la partie valorisation matière. En effet, les refus de tri ne vont plus à l'enfouissement mais dans des installations pour la fabrication de combustible solide de récupération.

Le taux de valorisation indique les quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les refus de tri).



2.4.1.1 ✓Les OMr

Les ordures ménagères sont acheminées sur le quai de transfert situé à Joigny, route de Chamvres. Le site est géré par la société SUEZ. Un transporteur achemine les ordures ménagères à Duchy au centre d'enfouissement. Ce site est autorisé à stocker 65 000 tonnes de déchets. En 2023, le site a réceptionné 44 853,46 tonnes.

Fonctionnement du site :

Un compacteur a pour mission de densifier les ordures ménagères grâce à ses roues « à pieds de mouton ». Cette action améliore la compaction, limite les envols et réduit les nuisances olfactives en supprimant les poches de fermentation.Le trax, chargeuse à chenilles, pousse les déchets depuis le quai de déchargement vers le compacteur. Il sert également à façonner les merlons autour de la zone d'exploitation et à transporter la terre avec son godet.

Ces modèles récents sont équipés de la technologie AdBlue, permettant de réduire fortement les émissions de NOx (jusqu'à 85 %, transformés en vapeur d'eau et azote).

2.4.1.2 ✓Le Tri Sélectif

Les agents acheminent le tri sélectif collecté au quai de transfert à Joigny.

Puis un transporteur achemine les emballages recyclables au centre de tri situé à Ormoy (89), également géré par la société COVED-PAPREC, où il sera trié et recyclé.

Le groupe propose des prestations complètes aux collectivités : de la collecte au stockage des déchets ultimes, en passant par le tri.

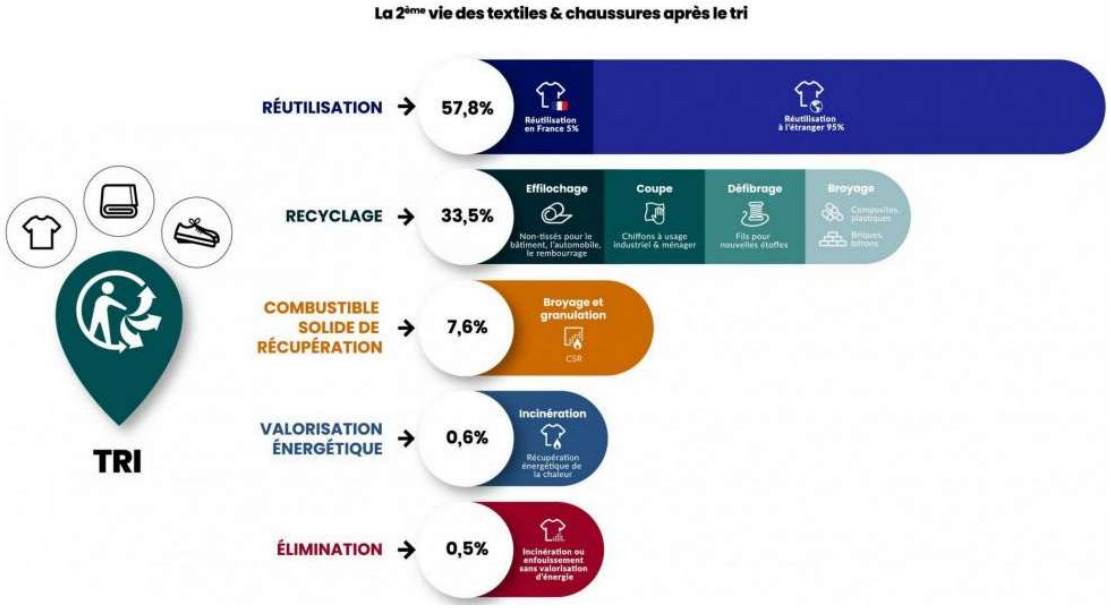
2.4.1.3 ✓Le verre

Les colonnes à verre sont vidées par l'entreprise GACHON MINERIS. La plateforme de stockage est située à Monéteau (89). Le verre est acheminé par semi-remorque au site de traitement localisé à Champforgeuil (71).

2.4.1.4 ✓Les textiles

Les bornes textiles de la CCJ sont collectées par l'association Le Relais. Cette collecte et le traitement des textiles sont accompagnés par l'éco-organisme Re_fashion.

Les textiles en bon état sont revendus dans des magasins « Ding Fring » et les vêtements abîmés sont recyclés en isolants ou valorisés énergétiquement.

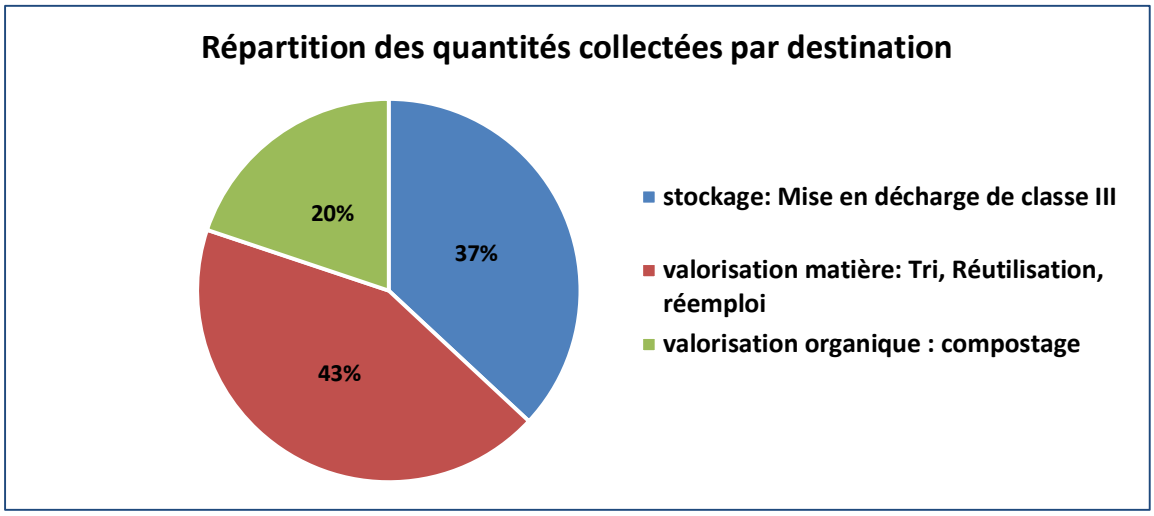


2.4.2 Le traitement des déchets des déchèteries

Le traitement des déchets des déchèteries est identique pour Joigny et Saint-Julien-du-Sault.
Chaque flux de déchets est collecté puis traité par différents organismes.

		Destination		
Type de déchets	**Tonnages pour les 2 déchèteries**	**1 : Valorisation matière 2 : Valorisation organique 3 : Stockage**	**Organisme**	**Commune d'implantation**
Tout venant	2915	3	SUEZ	Joigny 89
Déchets verts	1568	2	SUEZ	Joigny 89
DDS = Déchets Diffus Spécifiques	67	1	EDIB	Longvic 21
Ferraille	262	1	ASTRA RECYCLAGE	Saint-Florentin 89
Cartons	193	1	SUEZ	Joigny 89
Piles	2	1	ADLCA	Bletterans 39
Batteries	7	1	SUEZ	Joigny 89
DEEE = Déchets d'équipements électriques et électroniques	210	1	ECOLOGIC	Guyencourt 78
Mobilier	266	1	ECOMAISON	Paris 75
Bois	244	1	SUEZ	Joigny 89
Déblais et gravats	2159	1	SUEZ	Joigny 89

Le taux de valorisation indique les quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique.



2.5 Le traitement des déchets : Impact environnemental

En 2023, plusieurs mesures ont été mises en place pour réduire l'impact environnemental lié à la gestion des déchets. Parmi elles, la réorganisation des tournées de collecte a permis de rationaliser les moyens mobilisés : 3 jours de la semaine, seules deux tournées sont désormais effectuées, au lieu des trois tournées initiales.

Cette optimisation contribue à diminuer le nombre de kilomètres parcourus, la consommation de carburant et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre liées à la collecte.

3 PARTIE 3 : LES INDICATEURS FINANCIERS

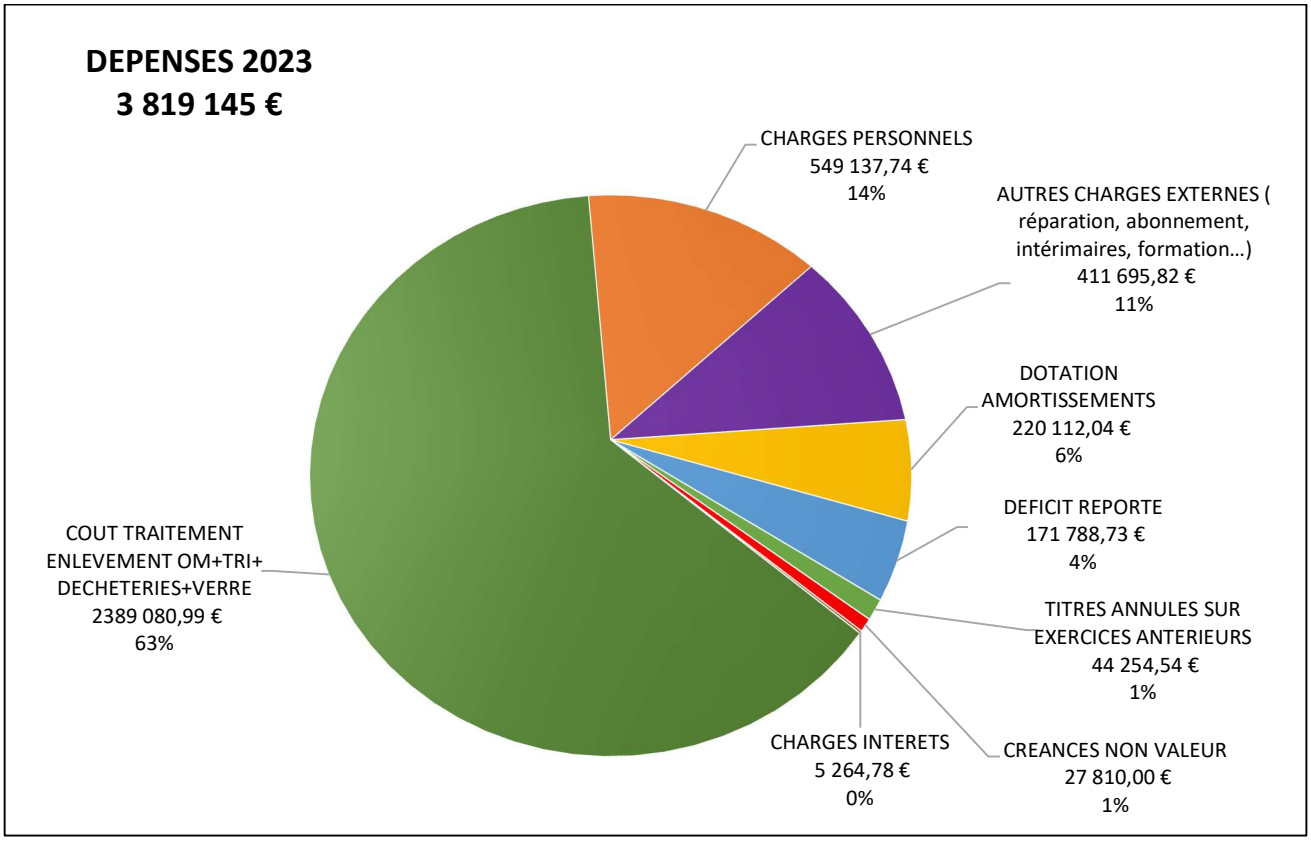
3.1 Montant annuel des principales prestations rémunérées

Nom entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en € TTC
GACHON-MINERIS	Collecte des PAV » verre », stockage et chargement des camions pour évacuation	12 mois renouvelable 3 fois	06/2025	42 565,84 €
SUEZ	Gravats Tout venant Déchets verts Bois cartons	3 ans	12/2024	924 493,30 €
ASTRA RECYCLAGE	Ferraille	3 ans	12/2024	8 652,01 €
EDIB	Enlèvement et traitement des déchets dangereux hors DDS (lot 3)		12/2024	78 753,46 €
SUEZ	Mise à disposition quai de transfert OMR et réception des bennes OMR en vue du transport (lot 1)	3 ans	12/2024	164 714.17 €
SUEZ	Mise à disposition quai de transfert TRI et réception des bennes TRI en vue du transport (lot 1)	3 ans	12/2024	
SUEZ	Transport et traitement (OMR et TRI Sélectif) (lot 2)	3 ans	12/2024	80 358 €
COVED ENVIRONNEMENT	Traitement des DMA (LOT 3)	3 ans	12/2024	557 093,47 €
COVED ENVIRONNEMENT	Tri et conditionnement des déchets recyclables (lot 4)	3 ans	12/2024	500 868,68 €
SUEZ	Apport direct – Traitement du tout venant (lot 1)	3 ans	12/2024	30 447,74 €

3.2 Coût du service

3.2.1 Montant annuel global des dépenses

Cette section présente les données budgétaires du service, en distinguant la section d'investissement et la section de fonctionnement. Les montants engagés ainsi que la répartition de leurs composantes sont illustrés et détaillés dans les graphiques ci-après, afin de permettre une lecture claire et comparative de l'évolution des dépenses et des recettes du service.



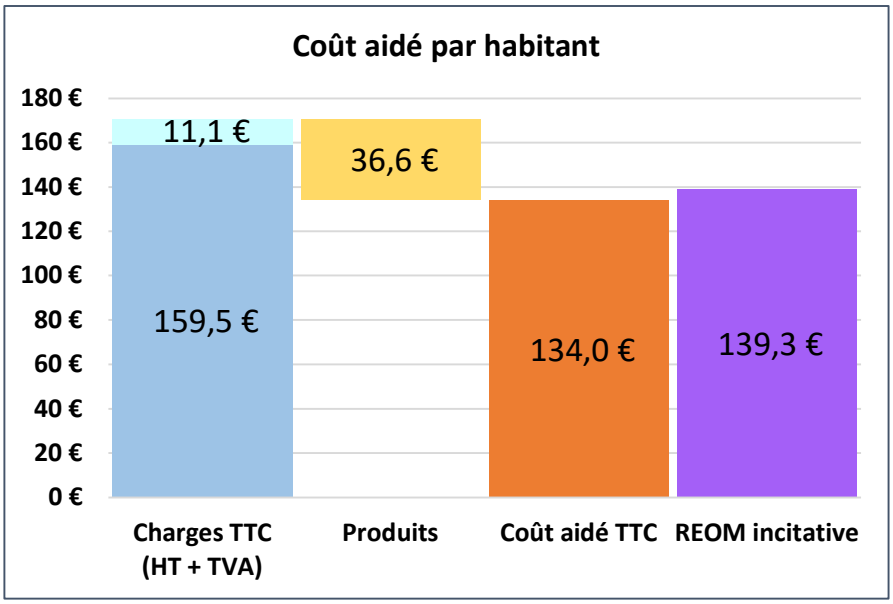
En 2023, un seul investissement a été inscrit et réalisé pour le service. Il s'agit de la création d'un escalier d'accès à la benne à gravats, pour un montant de 2 460,00 € HT. Cet aménagement vise à améliorer les conditions d'utilisation et la sécurité autour de l'équipement, tout en garantissant une meilleure accessibilité pour les agents comme pour les usagers.

3.2.2 Le coût des différents flux ramenés à la tonne

	Coût complet du flux HT	Coût complet à la Tonne HT	Financé par	Coût à l'habitant HT
Ordures ménagères résiduelles	1 092 594 **€**	**351 €**	Recettes industrielles Soutiens Redevances	**53 € / hab**
Emballages papiers et recyclables	786 758 **€**	**570 €**	Revente matériaux Soutiens Redevances	**38,20€ / hab**
Verre	49 717 **€**	**67 €**	Revente matériaux Soutiens Redevances	**2,4€ / hab**
Déchèteries (avec gravats)	1 334 507 **€**	**169 €**	Revente matériaux Soutiens Redevances	**64,70€ / hab**
Déchets des professionnels	23 182 €	**270 €**	Revente matériaux	**1,1 € / hab**

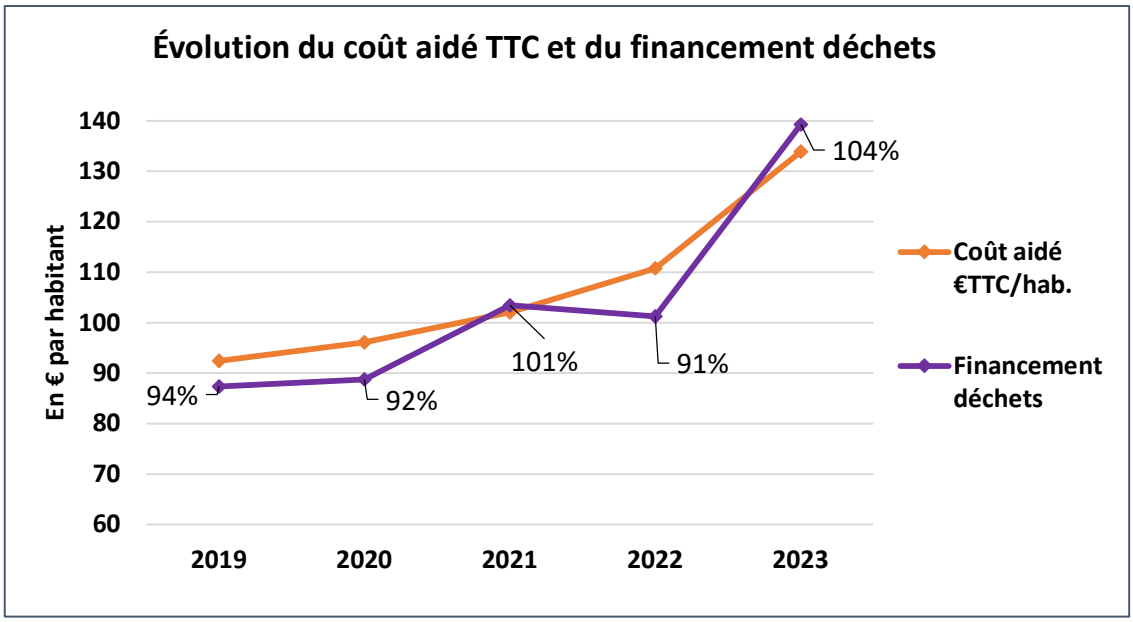
3.2.3 Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, collecte, traitement…) qui affecte le service, déduction faite des produits (vente de matériaux, soutiens...).



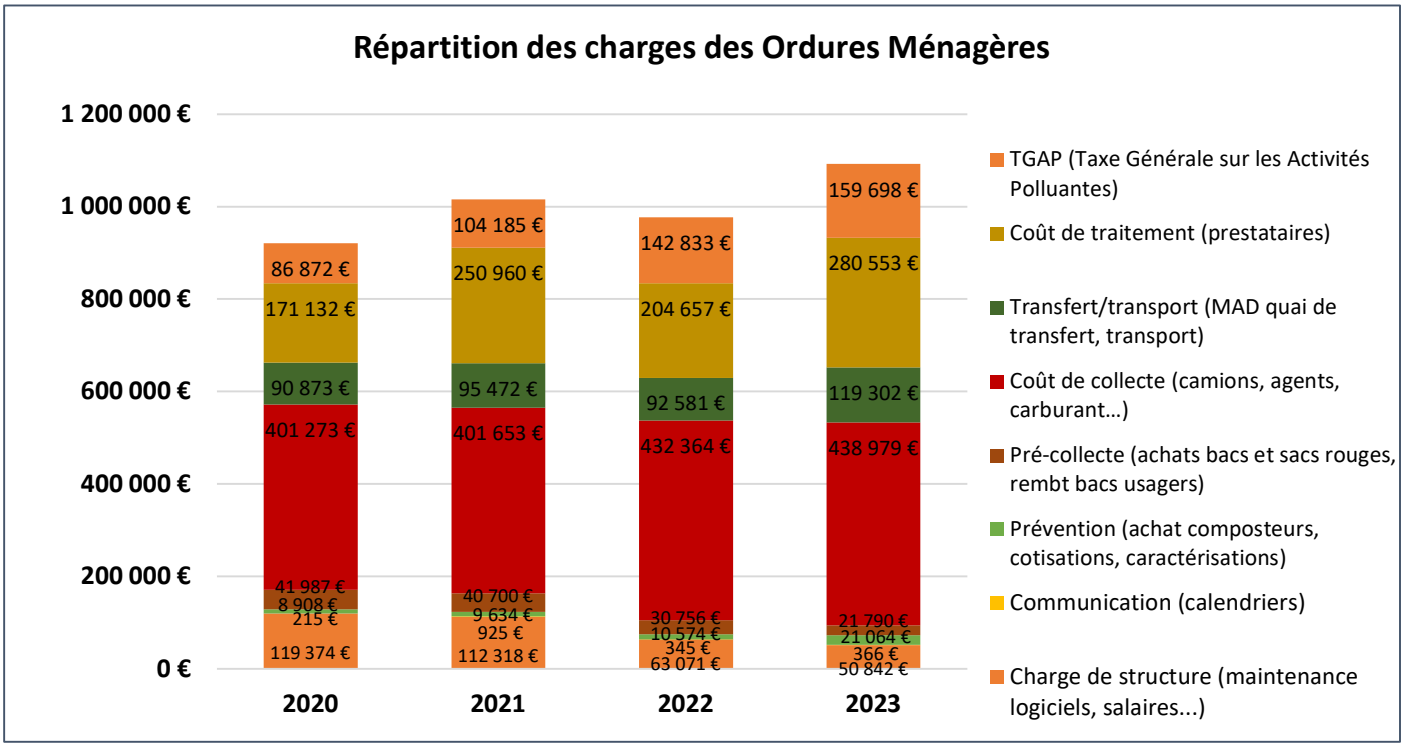
Les produits du service couvrent 21 % du montant total des charges.

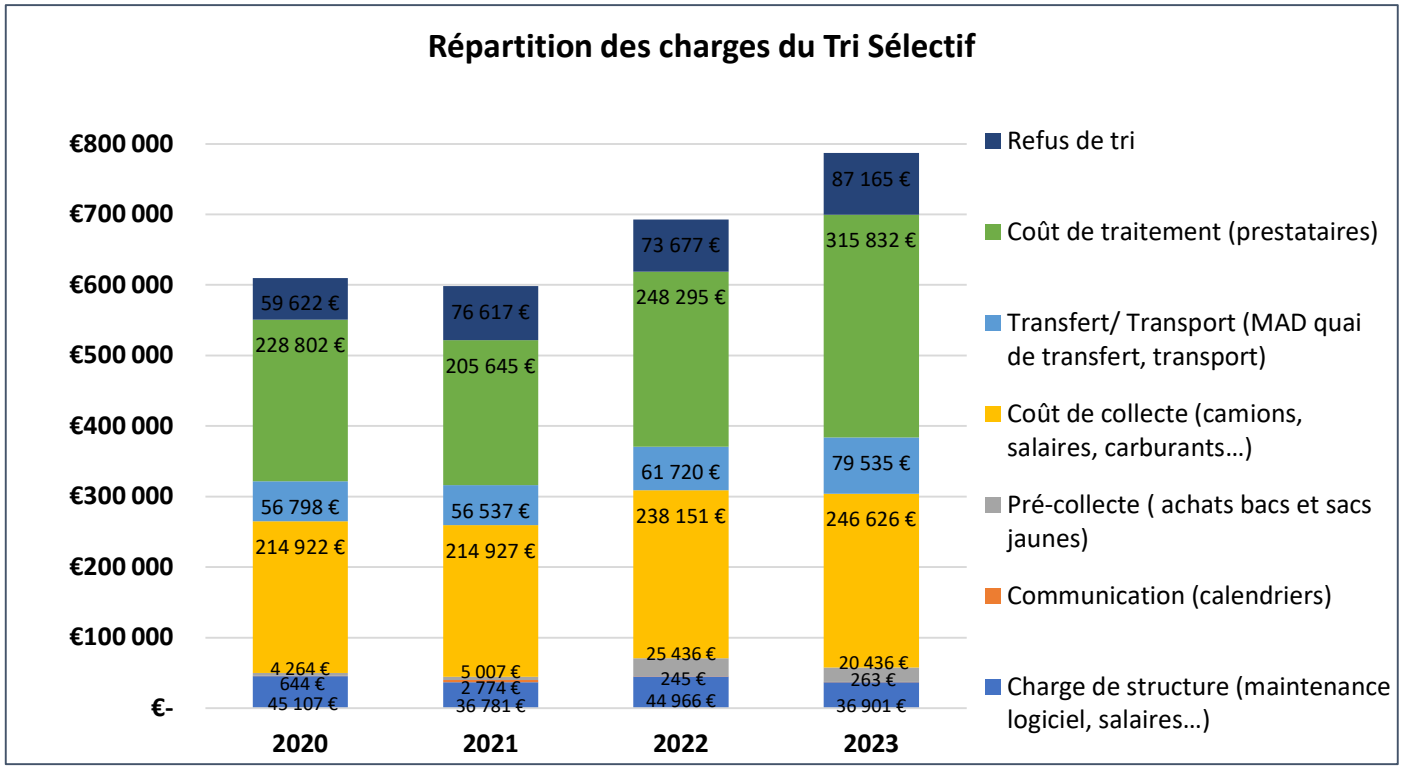
Ainsi, le coût global de gestion des déchets demeure financé à hauteur de 104 %, ce qui traduit un financement dépassant sensiblement les ressources propres du service.



3.3 Coût des différents flux de déchets

3.3.1 Répartition des charges par flux et par étape technique





3.3.2 Le coût pour chaque flux de déchet

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des tonnages collectés entre 2020 et 2023 ainsi que les coûts associés au service public de gestion des déchets, exprimés en coût complet hors taxes. Les données sont issues de la matrice des coûts alimentée à partir du grand livre comptable, après validation du compte administratif en conseil communautaire.

	Ordures ménagères résiduelles	*Collecte sélective*	*Verre*	*Déchèteries*
Tonnages collectés en 2023	**3 116 T**	**1 379 T**	**742 T**	**7 891 T**
Tonnages collectés (en 2022)	3 154 T	1 422T	802T	7 152T
Tonnages collectés (en 2021)	3 473 T	1 528 T	811 T	6 834 T
Tonnages collectés (en 2020)	3 475 T	1 456 T	978 T	5 702 T
Coût de la collecte HT	**685 605 €**		**32 598 €**	**1 264 200 €**
Coût du traitement et transfert HT	**559 553 €**	**482 532 €**		
Coût totaux HT (€/tonne) en 2023	**384,36 €/T**		**43,93 €/T**	**160,21 €/T**
Coût totaux HT (€/tonne) en 2022	326,55 €/T		37,02 €/T	140,68 €/T
Coût totaux HT(€/tonne) en 2021	281,14 €/T		38,42 €/T	116,13 €/T
Coût totaux HT (€/tonne) en 2020	274,38 €/T		32,68 €/T	79,56 €/T

Cette matrice intègre l'ensemble des charges et des produits du service environnement, parmi lesquels :

- les dépenses de fonctionnement (carburant, entretien des véhicules, petit matériel),
- les coûts de traitement des différents flux de déchets,
- les charges de personnel, ventilées selon les missions exercées,
- les recettes (vente des matériaux recyclables, la vente de bacs ou encore la redevance incitative).

Cette approche en coût complet permet d'obtenir une vision globale et fiable du financement du service et de suivre son évolution dans le temps.
Ces données traduisent une légère baisse des ordures ménagères et des tonnages de collecte sélective par rapport à 2022, tandis que les apports en déchèterie poursuivent leur progression.

Le coût de la collecte intègre l'ensemble des charges liées au fonctionnement du service, notamment :

- les frais de personnel,
- l'entretien et la maintenance des véhicules,
- la consommation de carburant,
- l'amortissement des véhicules de collecte.

En 2023, ce coût de collecte s'élève à 685 605 € pour les ordures ménagères et à 32 598 € pour le verre.

Les coûts de traitement et de transfert correspondent quant à eux :

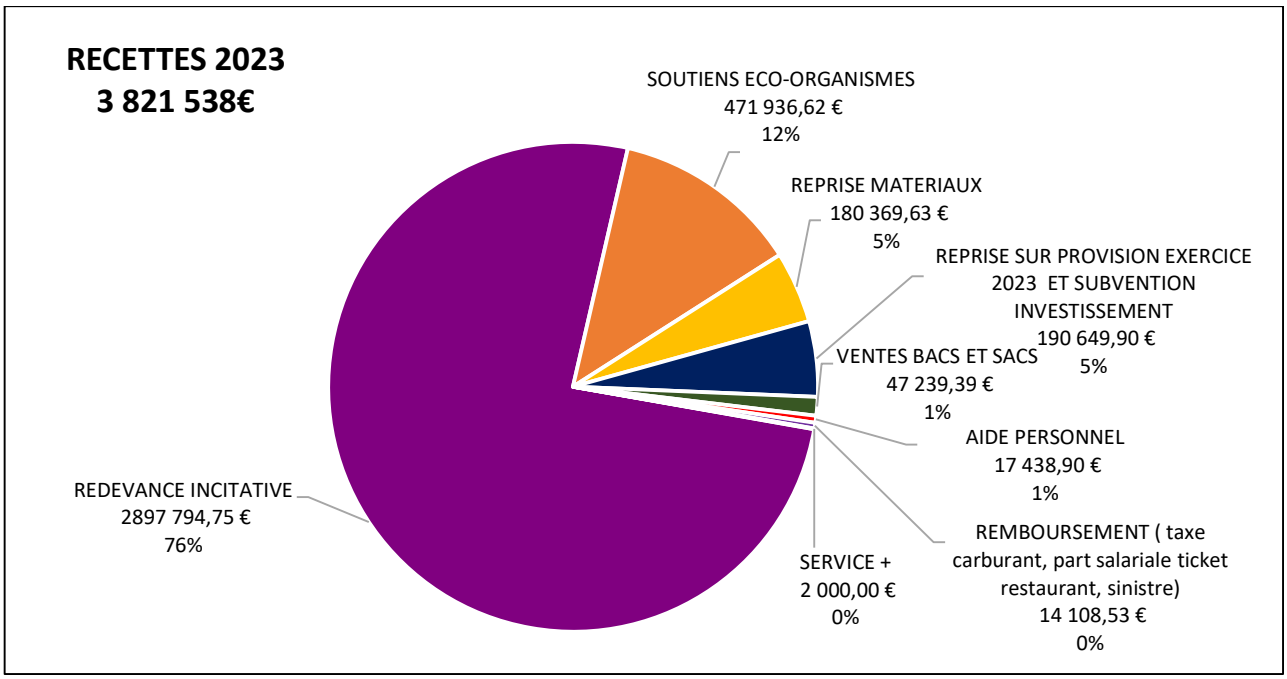
- à l'utilisation du quai de transfert pour les ordures ménagères et les flux recyclables,
- ainsi qu'aux prestations de traitement, à savoir l'enfouissement pour les ordures ménagères résiduelles et le tri des déchets issus de la collecte sélective.

Ces coûts atteignent respectivement 559 553 € pour les OMR et 482 532 € pour la collecte sélective.

Le coût global rapporté à la tonne met en évidence une augmentation continue entre 2020 et 2023.
Cette évolution s'explique notamment par la hausse des coûts énergétiques, des charges de fonctionnement et des prestations de traitement, dans un contexte global d'augmentation des coûts du service public des déchets.

3.4 Financements du service

3.4.1 La nature des recettes



Financements	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Redevance Incitative (déduction des créances sans valeur)	**2 869 984 €**	2 104 583 €	2 166 573 €	1 885 140 €	1 866 395 €	2 146 257 €
Valorisation matière	**175 814 €**	304 353 €	160 598 €	116 471 €	151 508 €	102 262€
Eco emballages /Adelphe	**446 516 €**	297 670€	296 914 €	263 120 €	320 535 €	316 206 €
Eco Folio						
OCAD3E	**14 730 €**	10 771 €	11 510 €	8 356 €	12 978 €	15 835 €
Eco mobilier	**15 233 €**	2 336 €	12 029 €	*report sur exercice 2021	4 195 €	4 043 €
Autres produits (ventes bacs, sacs, composteurs)	**46 955 €**	17 640 €	32 636	72 411	56 503 €	21 159 €
Aides à l'emploi	**17 440 €**	32 147 €	9 358	5 982	14 292 €	22 006 €
Facturation à l'usager (encombrants)	**2 000 €**	1 470 €	2 055	1 380	1 455 €	1 770 €
Reprise subventions d'investissement	**37 771 €**	37 771 €	36 739	36 739	36 739 €	36 739 €
Subvention de fonctionnement		1 501 €				153 529 €
Totaux	**3 626 443 €**	2 810 242 €	2 728 412 €	2 389 599 €	2 464 600 €	2 819 807 €

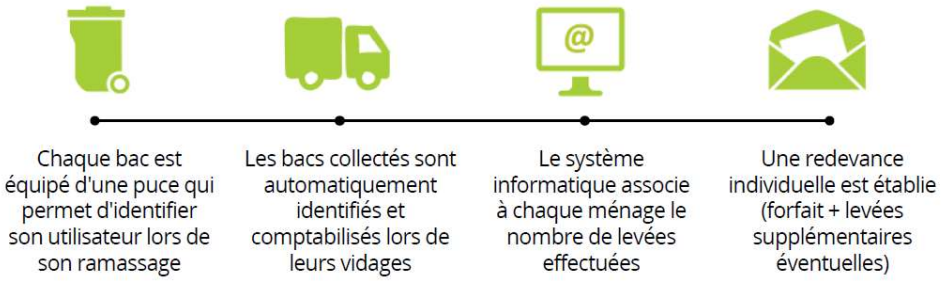
3.4.2 La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi)

Cette redevance a été mise en place sur le territoire de la CCJ en 2018. Jusqu'au 31 décembre 2022, elle était facturée de manière semestrielle. Depuis le 1er janvier 2023, la périodicité de facturation a été portée à un rythme trimestriel.

La gestion de la facturation est assurée en régie par un agent dédié, qui prend également en charge le suivi et la mise à jour de la base de données des usagers via le logiciel STYX.

La facture de redevance incitative est un forfait annuel qui comprend :

- la collecte et le traitement des OM (nombre défini de levées / an selon le secteur)
- la collecte et le traitement des déchets recyclables (illimité)
- l'accès à la déchèterie (3 passages autorisés par jour) et son fonctionnement (collecte et traitement des déchets déposés en déchèteries)
- la gestion des points d'apport volontaire (collecte et traitement du verre)
- la gestion administrative du service
- le fonctionnement du Service + (collecte des encombrants)



La redevance incitative inclut un forfait de 20 levées par an. Toute levée supplémentaire fait l'objet d'une surfacturation.

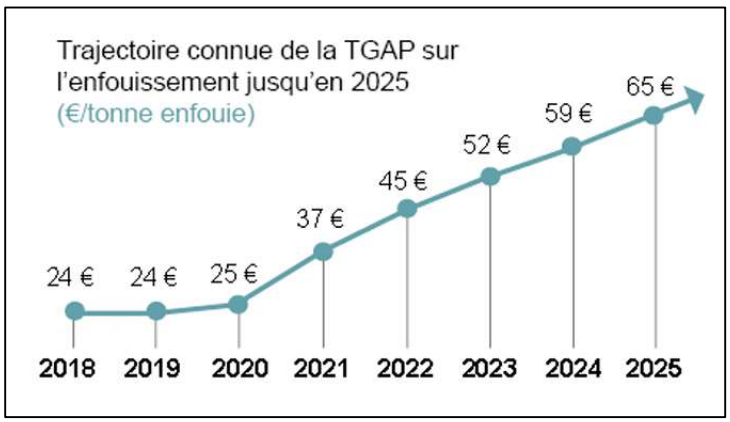
Pour l'année 2023, le montant de la Redevance incitative s'est élevé à 2 897 795 €.

Changement de la grille tarifaire de RI en 2023 :

Après une baisse de la grille tarifaire en 2019, puis son maintien en 2020, une révision tarifaire a été opérée pour l'exercice 2023. Cette révision s'est avérée nécessaire pour plusieurs raisons :

- la hausse significative de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), appliquée au traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants en déchèterie ;
- la baisse des recettes liées à la vente des matériaux recyclables, en raison d'un recul des cours de reprise ;
- l'augmentation des coûts de traitement des déchets sur l'ensemble des filières.

Afin de garantir l'équilibre budgétaire du service pour l'année 2023, la grille tarifaire de la redevance incitative a donc dû être revalorisée.



4 PARTIE 4 : BILAN

4.1 Rappel des objectifs 2023

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Bourgogne-Franche-Comté, adopté en 2019, fixe des objectifs structurants en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Le principal objectif régional vise une réduction de 15 % des DMA à l'horizon 2025 par rapport à 2010, soit environ 425 kg par habitant et par an, avec une trajectoire renforcée portée à –20 % à l'horizon 2031.

Les résultats de 2023 montrent une production de **637 kg par habitant**, niveau supérieur aux objectifs régionaux fixés par le PRPGD.

Dans ce contexte, l'enjeu pour la collectivité consiste à poursuivre les efforts engagés, notamment en matière de réduction à la source, de tri à la source des biodéchets et d'optimisation du service public de gestion des déchets, conformément aux orientations du PLPDMA et aux recommandations de l'ADEME.

4.2 Année 2023 : préparation à la loi AGEC - tri à la source des biodéchets

L'année 2023 constitue une étape charnière en matière de gestion des déchets, marquée par la préparation à la généralisation du tri à la source des biodéchets, entrée en vigueur au 1er janvier 2024. Cette obligation réglementaire, issue notamment de la loi AGEC et inscrite dans les orientations du PRPGD de Bourgogne-Franche-Comté, vise à détourner une part significative des déchets organiques des ordures ménagères résiduelles afin de favoriser leur valorisation organique (compostage ou méthanisation).



Dans ce contexte, la CCJ est amenée à structurer et déployer des solutions adaptées (compostage individuel et partagé), tout en renforçant les actions de sensibilisation auprès des usagers. Cet enjeu majeur répond à des objectifs à la fois environnementaux, en réduisant les tonnages enfouis ou incinérés, et économiques, en maîtrisant les coûts de traitement, tout en s'inscrivant pleinement dans la transition vers une économie circulaire. Ainsi, les actions engagées en 2023 préfigurent les évolutions indispensables du service public de gestion des déchets pour répondre à ces nouvelles exigences réglementaires.

4.3 Actions programmées pour 2024

✓ Développement du compostage

La collectivité poursuivra le déploiement du compostage de proximité, en partenariat avec le Syndicat des Déchets. À ce titre, plusieurs actions sont prévues :

- le suivi régulier et l'entretien des équipements déjà installés,
- la création de nouveaux sites de compostage collectifs,
- l'accompagnement des sites existants afin de garantir leur bon fonctionnement et leur pérennité.

Dans la continuité des études préalables menées sur le territoire, l'année 2024 constituera surtout une phase opérationnelle de test et d'expérimentation. Il est ainsi prévu d'évaluer différents types d'équipements de compostage et d'implanter des sites pilotes en quartiers et en pied d'immeuble.

Ces expérimentations permettront de déterminer les solutions les plus adaptées au territoire et de poser les bases d'un déploiement progressif du compostage de proximité à plus grande échelle.

✓ Sensibilisation en milieu scolaire

Les agents « ambassadeurs du tri » interviendront tout au long de l'année dans les établissements scolaires du territoire afin de sensibiliser les élèves aux enjeux de la prévention et du tri des déchets. Un jeu-concours sur la thématique des déchets sera également proposé aux écoles afin de renforcer l'implication des élèves de manière ludique et pédagogique.

✓ Mise à disposition du broyeur de végétaux

Le service poursuivra la mise à disposition du broyeur de végétaux auprès des communes de la CCJ qui en feront la demande.

De plus, des campagnes de broyage biannuelles continueront d'être proposé.

Ces actions favorisent la valorisation locale des déchets verts et à limiter leur transport.

✓ Optimisation de la collecte

Le programme d'actions 2024 prévoit l'acquisition d'un nouveau camion-benne à ordures ménagères (BOM), afin de moderniser et sécuriser le parc de véhicules dédié à la collecte, tout en améliorant la qualité et la continuité du service.

ANNEXES

Annexe 1. Liste des communes adhérentes à la CCJ

Nom de la commune	Population municipale	Part de la population / population totale	Date d'adhésion
BEON	518	3%	01/01/2003
BRION	617	3%	01/01/2012
BUSSY-EN-OTHE	699	3%	01/01/2003
CEZY	1106	5%	01/01/2012
CHAMPLAY	730	4%	01/01/2003
CHAMVRES	657	3%	01/01/2012
CUDOT	378	2%	01/01/2013
JOIGNY	9218	45%	01/01/2003
LA CELLE-SAINT-CYR	828	4%	01/01/2012
LOOZE	434	2%	01/01/2003
PAROY-SUR-THOLON	289	1%	01/01/2012
PRECY-SUR-VRIN	417	2%	01/01/2013
SAINT-AUBIN-SUR-YONNE	428	2%	01/01/2011
SAINT-JULIEN-DU-SAULT	2203	11%	01/01/2014
SAINT-MARTIN-D'ORDON	420	2%	01/01/2013
SEPEAUX-SAINT ROMAIN	497	2%	01/01/2013
VERLIN	409	2%	01/01/2013
VILLECIEN	356	2%	01/01/2003
VILLEVALLIER	417	2%	01/01/2014
TOTAL	**20 621**	**100%**	

Annexe 2. Liste PAV (Points d'Apport Volontaire) verre et textile

Code Postal	Ville	FLUX	Adresse
89410	BEON	TEXTILE	Rue des Bourguignons
89410		VERRE	Route de Montargis.1 (Grande Rue)
89410		VERRE	Route de Montargis.2 (Grande Rue)
89410		VERRE	Salle polyvalente
89400	BRION	TEXTILE	Rue du Monceau
89400		VERRE	Hameau de la Fourchotte
89400		VERRE	Route de la Fourchotte. 2
89400		VERRE	Route de la Fourchotte. 1
89400	BUSSY EN OTHE	TEXTILE	Rue Saint-Médard
89400		VERRE	Service Techniques de Bussy. 1
89400		VERRE	Service Technique de Bussy. 2
89400		VERRE	Rue St Médard.1
89400		VERRE	Rue St Médard.2
89400		VERRE	LA RAMEE Dir. Villechétives inter. D47 et D179
89400		VERRE	ETANG ST ANGE
89410	CEZY	TEXTILE	Rue des Buttes
89410		TEXTILE	Route de Béon
89410		VERRE	Rue des Buttes(parking cimetière).1
89410		VERRE	Rue des Buttes(parking cimetère).2
89410		VERRE	Route de Béon(lieu dit Le Péage)
89410		VERRE	Au centre (Le Petit Claridge)
89300	CHAMPLAY	TEXTILE	Rue Principale
89300		TEXTILE	Allée de l'ancienne gare
89300		VERRE	Allée de l'ancienne gare.1
89300		VERRE	Allée de l'ancienne gare.2
89300		VERRE	Etang du Patis, Longueron.
89300		VERRE	Derrière l'école, Longueron.1
89300		VERRE	Derrière l'école, Longueron.2
89300	CHAMVRES	TEXTILE	Parking du foyer communal route de joigny
89300		VERRE	Rte Champvallon(sortie village).1
89300		VERRE	Rte Champvallon(sortie village).2
89300		VERRE	Parking du foyer communal route de joigny
89116	CUDOT	TEXTILE	Route de Chevillon
89116		VERRE	Route de Chevillon à Cudot.1
89116		VERRE	Route de Chevillon à Cudot.2
89300	JOIGNY	TEXTILE	Avenue de Mayen
89300		TEXTILE	Boulevard du Nord
89300		TEXTILE	Chemin du Port au Bois
89300		TEXTILE	Croix Rouge
89300		TEXTILE	Gare
89300		TEXTILE	Parking salle omnisport
89300		TEXTILE	Place Roger Varey
89300		TEXTILE	Rue Chaudot
89300		TEXTILE	Rue du Commerce
89300		TEXTILE	Rue Ramon
89300		TEXTILE	Ruelle aux Curées
89300		TEXTILE	Secours Catholique
89300		VERRE	Rue de la Gare.2
89300		VERRE	Rue de la Charmilles à Léchères
89300		VERRE	Foyers AFTAM.
89300		VERRE	Parking salle omnisport.

89300		VERRE	Ruelle aux Curées.2
89300	JOIGNY	VERRE	Boulevard du Nord.1
89300		VERRE	Rue d'Epizy.
89300		VERRE	Rue Davoust-dans enceinte CRS 44. SUR APPEL
89300		VERRE	Chem.Port au Bois,Parc du Chapeau
89300		VERRE	Impasse des Champs Blancs.
89300		VERRE	Place Colette.1
89300		VERRE	Ruelle aux Curées.1
89300		VERRE	Chemin Croix d'Arnault
89300		VERRE	Boulevard Lesire Lacam cimetière
89300		VERRE	Boulevard Lesire Lacam cimetière
89300		VERRE	Place du 1er RVY. 1
89300		VERRE	Rue des Haut d'épizy. 2
89300		VERRE	40-42 AV. de Mayen (au pied de l'immeuble)
89300		VERRE	Rue des Hauts d'épizy. 1
89300		VERRE	Place du 1er RVY. 2
89300		VERRE	Elite Restaurant. Rue du Luxembourg.
89300		VERRE	Rue Chaudot.2
89300		VERRE	Route de Paroy sur Tholon.2
89300		VERRE	Chem.Port au Bois,Parc du Chapeau
89300		VERRE	Rue Marcel Pagnol.1
89300		VERRE	Rue Chaudot.1
89300		VERRE	Rue de la Gare.1
89300		VERRE	Route de Paroy sur Tholon.1
89300		VERRE	Rue Corneille.
89300		VERRE	logements Simad rue de mayen
89300		VERRE	EREA
89300		VERRE	Lycée Louis Davier Avenue Molière
89300		VERRE	Camping municipal Quai d'Epizy
89300		VERRE	Gendarmerie
89116	LA CELLE ST CYR	TEXTILE	Rue de La Grand-Cour rue derrière mairie
89116		VERRE	Rue de La Grand-Cour rue derrière mairie
89116		VERRE	Rue du Pressoir Aire de jeux
89116		VERRE	Ruban
89116		VERRE	Route Neuve à la petite Celle
89116		VERRE	Stade 11 Route du bas du parc
89300	LOOZE	TEXTILE	Rue Suzanne Créneau
89300		VERRE	Rue Suzanne Créneau
89300		VERRE	Rue Suzanne Créneau
89300	PAROY SUR THOLON	TEXTILE	Rue de la Pompe
89300		VERRE	Rue de la Pompe
89116	PRECY SUR VRIN	VERRE	Route de La Celle.1
89116		VERRE	Route de la Celle.2
89116		TEXTILE	Route de la Celle
89300	SAINT AUBIN SUR YONNE	TEXTILE	Cour des ateliers municipaux au 6 route de Cézy
89300		VERRE	Chemin de Travers
89300		VERRE	Chemin de Halage
89330	SAINT JULIEN DU SAULT	TEXTILE	Déchèterie
89330		VERRE	Intermarché.1
89330		VERRE	Intermarché.2
89330		VERRE	Avenue de la gare.1
89330		VERRE	Avenue de la gare.2
89330		VERRE	A la déchetterie
89330	SAINT MARTIN D'ORDON	VERRE	Rue du stade.1
89330		VERRE	Rue du stade.2
89330		TEXTILE	Rue du Stade
89116	SAINT ROMAIN LE PREUX	VERRE	Lieu dit la fosse Simon
89116		VERRE	Lieu dit la fosse Simon

89116	**SEPEAUX**	VERRE	Rue de la Creuse(derrière Mairie).1
89116	**SEPEAUX**	VERRE	Rue de la Creuse(derrière Mairie).2
89116		VERRE	Rue de la Creuse(derrière Mairie).3
89116		TEXTILE	Rue de la Creuse Voie
89330	**VERLIN**	VERRE	D107 sortie Verlin direction St Martin
89330		VERRE	D107 sortie Verlin direction St Martin
89330		TEXTILE	Rue de Saint-Martin
89330	**VILLECIEN**	TEXTILE	Rue de Moraille
89300		VERRE	Rue de Moraille.1
89300		VERRE	Rue de Moraille.2
89330	**VILLEVALLIER**	TEXTILE	Rue du Pont / Chemin d'Armeau
89330		VERRE	Salle des fêtes.
89330		VERRE	Au bout de la rue du Verdeau.1
89330		VERRE	au bout de la rue du Verdeau.2